



Cenovus Energy Inc.

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

(en dollars canadiens)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| RAPPORT DE LA DIRECTION | 3 |
| RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT | 4 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS..... | 8 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL | 9 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 10 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES | 11 |
| TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE | 12 |
| NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... | 13 |
| 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES | 13 |
| 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ | 16 |
| 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES | 16 |
| 4. JUGEMENTS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS | 26 |
| 5. FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION | 28 |
| 6. CHARGES FINANCIÈRES | 28 |
| 7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET | 29 |
| 8. SORTIES | 29 |
| 9. AUTRES (PRODUITS) CHARGES, MONTANT NET..... | 29 |
| 10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES..... | 29 |
| 11. ACTIVITÉS ABANDONNÉES | 32 |
| 12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT | 32 |
| 13. MONTANTS PAR ACTION | 35 |
| 14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 35 |
| 15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR | 35 |
| 16. STOCKS | 36 |
| 17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION..... | 36 |
| 18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET | 37 |
| 19. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, MONTANT NET | 38 |
| 20. AUTRES ACTIFS | 39 |
| 21. GOODWILL..... | 39 |
| 22. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER | 39 |
| 23. EMPRUNTS À COURT TERME..... | 39 |
| 24. DETTE À LONG TERME ET STRUCTURE FINANCIÈRE | 40 |
| 25. OBLIGATIONS LOCATIVES..... | 42 |
| 26. PAIEMENT CONDITIONNEL | 42 |
| 27. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT | 43 |
| 28. AUTRES PASSIFS | 43 |
| 29. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI | 43 |
| 30. CAPITAL SOCIAL..... | 46 |
| 31. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL..... | 47 |
| 32. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS | 48 |
| 33. CHARGES DE PERSONNEL | 50 |
| 34. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES | 50 |
| 35. INSTRUMENTS FINANCIERS | 51 |
| 36. GESTION DES RISQUES | 54 |
| 37. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE | 57 |
| 38. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS..... | 58 |
| 39. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE | 59 |

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de cinq administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires et recommander leur approbation auprès du conseil d'administration avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable de la qualité de la préparation et de la présentation des états financiers. La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2020.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, lesquelles sont exprimées dans son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant daté du 8 février 2021. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

/s/ Alexander J. Pourbaix

Alexander J. Pourbaix
Président et
chef de la direction
de Cenovus Energy Inc.

/s/ Jeffrey R. Hart

Jeffrey R. Hart
Vice-président directeur
et chef des finances
de Cenovus Energy Inc.

Le 8 février 2021



RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

Opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Cenovus Energy Inc. et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2020 et 2019 et des états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période close le 31 décembre 2020, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2020 et 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »). De plus, à notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Modification de méthodes comptables

Comme il est indiqué à la note 3 des états financiers consolidés, la société a changé sa façon de comptabiliser les contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019, en raison de l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location*.

Fondement des opinions

La direction de la société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans l'« Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière » ci-jointe. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de l'entité, ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont des questions soulevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou qui devraient être communiquées au comité d'audit et i) qui sont liées à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatives par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour lesquelles nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur celles-ci ni sur les comptes ou informations connexes.

Incidence des estimations des réserves et des ressources sur la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et le goodwill (la « valeur recouvrable ») des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques et sur la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques

Comme il est décrit aux notes 1, 3, 4, 10, 18 et 21 des états financiers consolidés, la direction évalue ses UGT chaque trimestre, ou lorsque des événements et des circonstances indiquent que leur valeur comptable, déduction faite du cumul de la charge d'amortissement et d'épuisement et des pertes de valeur nettes, pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. La direction calcule la charge d'épuisement d'après les coûts cumulés de chacune des zones selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement, en fonction des réserves prouvées estimatives. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées. Au 31 décembre 2020, le montant des immobilisations corporelles des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques, déduction faite du cumul de l'amortissement et de l'épuisement et des pertes de valeur nettes, s'établissait respectivement à 19 748 M\$ et 1 758 M\$. Le goodwill associé au secteur Sables bitumineux s'élevait à 2 272 M\$ au 31 décembre 2020. Au total, la société a comptabilisé une charge d'amortissement et d'épuisement de 2 564 M\$ pour les secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques, ce qui comprend une dépréciation de 555 M\$ au titre des UGT du secteur Hydrocarbures classiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. La direction a établi la valeur recouvrable des UGT des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques d'après leur juste valeur diminuée des coûts de sortie en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt des réserves et des ressources. Ces évaluations de la juste valeur ont exigé l'utilisation d'estimations et de jugements importants par la direction, relativement aux prix à terme des marchandises, aux volumes de production prévus, au volume des réserves et des ressources, aux paiements de redevances, aux coûts de mise en valeur et aux charges d'exploitation futurs, ainsi que des estimations des taux d'actualisation. Les estimations des réserves et des ressources par la direction, selon le cas, qui ont été utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des UGT des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques et pour calculer la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques, ont été élaborées par des spécialistes de la direction, en particulier des évaluateurs de réserves indépendants agréés.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures à l'égard de l'incidence des estimations des réserves et des ressources sur la valeur recouvrable des UGT des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques et sur la charge d'amortissement et d'épuisement des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques constituait une question critique de l'audit, en raison du fait que : i) la direction a exercé un jugement important et a eu recours à des spécialistes de la direction pour élaborer les estimations des réserves et des ressources ainsi que des valeurs recouvrables; ii) l'auditeur a exercé un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort dans l'exécution des procédures concernant les hypothèses importantes utilisées dans l'élaboration de ces estimations, notamment les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus,



le volume des réserves et des ressources, les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs, ainsi que les taux d'actualisation et iii) le travail d'audit a compris le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés aux estimations des réserves et des ressources par la direction, à la détermination de la valeur recouvrable des UGT des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques et au calcul de la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques a été testée. Ces procédures consistaient également, entre autres, à tester le processus utilisé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des UGT des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques et la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques, notamment i) à évaluer le caractère approprié des méthodes utilisées par la direction pour faire ces estimations; ii) à tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données utilisées dans le modèle de la direction; iii) à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses de la direction, y compris les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, ainsi que les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs et iv) à tester les taux d'amortissement proportionnel au rendement utilisés pour calculer la charge d'amortissement et d'épuisement. Le travail de spécialistes de la direction a été utilisé aux fins de la mise en œuvre des procédures d'évaluation du caractère raisonnable de la quantité de réserves et de ressources visant à déterminer la valeur recouvrable des UGT des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques et la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques, selon le cas. Préalablement à l'utilisation de ce travail, les compétences des spécialistes ont été comprises et la relation de la société avec ces derniers a été évaluée. Les procédures effectuées ont aussi compris une évaluation des méthodes et des hypothèses utilisées par les spécialistes, des tests des données utilisées par ces derniers, ainsi qu'une évaluation de leurs conclusions. L'évaluation des hypothèses utilisées par les spécialistes de la direction a aussi compris une évaluation du caractère raisonnable des hypothèses compte tenu de la performance actuelle et passée de la société, de la cohérence avec les prévisions de prix de l'industrie et de la cohérence avec les éléments probants obtenus dans d'autres volets de l'audit. Des professionnels aux compétences et aux connaissances spécialisées ont été mis à contribution pour évaluer le caractère raisonnable du calcul de la recouvrabilité, y compris du taux d'actualisation utilisé dans les modèles.

Évaluation de la dépréciation des immobilisations corporelles des UGT de Wood River et de Borger du secteur Raffinage et commercialisation

Comme il est décrit aux notes 1, 3, 4, 10 et 18 des états financiers consolidés, la direction évalue ses UGT chaque trimestre, ou lorsque des événements et des circonstances indiquent que leur valeur comptable, déduction faite du cumul de la charge d'amortissement et d'épuisement et des pertes de valeur nettes, pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Au 31 décembre 2020, la société avait des immobilisations corporelles de 3 476 M\$, déduction faite du cumul de la charge d'amortissement et d'épuisement et des pertes de valeur nettes, liées à du matériel de raffinage. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, il a été établi que la valeur comptable de l'UGT de Borger était supérieure à sa valeur recouvrable et une perte de valeur de 450 M\$ a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires dans le secteur Raffinage et commercialisation. Aucune dépréciation de l'UGT de Wood River n'a été constatée par la direction. La direction a établi la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des UGT de Wood River et de Borger d'après leur juste valeur diminuée des coûts de sortie en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt. Ces évaluations ont exigé l'utilisation d'estimations et de jugements importants par la direction relativement aux prix à terme du pétrole brut, aux marges de craquage à terme, aux dépenses d'investissement futures, aux coûts d'exploitation, aux valeurs finales et aux taux d'actualisation.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures à l'égard de l'évaluation de la dépréciation des immobilisations corporelles des UGT de Wood River et de Borger du secteur Raffinage et commercialisation constituait une question critique de l'audit, en raison du fait que : i) la direction a exercé un jugement important lors de la détermination de la valeur recouvrable des UGT de Wood River et de Borger; ii) l'auditeur a exercé un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort dans l'exécution des procédures concernant les hypothèses importantes utilisées dans l'élaboration de ces estimations, notamment les prix à terme du pétrole brut, les marges de craquage à terme, les dépenses d'investissement futures, les coûts d'exploitation et les valeurs finales, ainsi que le taux d'actualisation appliqué et iii) le travail d'audit a compris le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.



Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés à la détermination par la direction de la valeur recouvrable des UGT de Wood River et de Borger a été testée. Ces procédures consistaient également, entre autres, à tester le processus utilisé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des UGT de Wood River et de Borger, notamment i) à évaluer le caractère approprié des méthodes utilisées par la direction pour faire ces estimations; ii) à tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données utilisées dans ces modèles et iii) à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses de la direction, y compris les prix à terme du pétrole brut, les marges de craquage à terme, les dépenses d'investissement futures et les coûts d'exploitation. L'évaluation des hypothèses utilisées par la direction a aussi compris une évaluation du caractère raisonnable des hypothèses compte tenu de la performance actuelle et passée de la société, de la cohérence avec les prévisions de prix de l'industrie et de la cohérence avec les éléments probants obtenus dans d'autres volets de l'audit. Des professionnels aux compétences et aux connaissances spécialisées ont été mis à contribution pour évaluer le caractère raisonnable du calcul de la recouvrabilité, y compris des valeurs finales et des taux d'actualisation utilisés dans les modèles.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Calgary (Alberta) Canada

Le 8 février 2021

Nous agissons en qualité d'auditeurs de la société depuis 2008.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

| | Notes | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-------------|----------------|--------|---------|
| Produits des activités ordinaires | 1 | | | |
| Chiffre d'affaires brut | | 13 591 | 21 353 | 21 389 |
| Moins les redevances | | 364 | 1 173 | 546 |
| | | 13 227 | 20 180 | 20 843 |
| Charges | 1 | | | |
| Marchandises achetées | | 5 119 | 8 378 | 8 684 |
| Frais de transport et de fluidification | | 4 444 | 5 184 | 5 942 |
| Charges d'exploitation | | 1 930 | 2 088 | 2 184 |
| Réduction (reprise) de valeur de stocks | 16 | 555 | 49 | 60 |
| (Profit) perte lié à la gestion des risques | 35 | 308 | 156 | 305 |
| Amortissement et épuisement | 10,17,18,19 | 3 464 | 2 249 | 2 131 |
| Coûts de prospection | 10,17 | 91 | 82 | 2 123 |
| Frais généraux et frais d'administration | 5 | 292 | 331 | 1 020 |
| Charges financières | 6 | 536 | 511 | 627 |
| Produit d'intérêts | | (9) | (12) | (19) |
| Coûts de transaction | 39 | 29 | - | - |
| (Profit) perte de change, montant net | 7 | (181) | (404) | 854 |
| Réévaluation du paiement conditionnel | 26 | (80) | 164 | 50 |
| (Profit) perte à la sortie d'actifs | 8 | (81) | (2) | 795 |
| Autres (produits) charges, montant net | 9 | 40 | 9 | 13 |
| Résultat des activités poursuivies avant impôt sur le résultat | | (3 230) | 1 397 | (3 926) |
| Charge (produit) d'impôt sur le résultat | 12 | (851) | (797) | (1 010) |
| Résultat net découlant des activités poursuivies | | (2 379) | 2 194 | (2 916) |
| Résultat net des activités abandonnées | 11 | - | - | 247 |
| Résultat net | | (2 379) | 2 194 | (2 669) |
| Résultat de base et dilué par action (\$) | 13 | | | |
| Activités poursuivies | | (1,94) | 1,78 | (2,37) |
| Activités abandonnées | | - | - | 0,20 |
| Résultat net par action | | (1,94) | 1,78 | (2,17) |

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Notes | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-------|----------------|-------|---------|
| Résultat net | | (2 379) | 2 194 | (2 669) |
| Autres éléments du résultat global, après impôt | 31 | | | |
| <i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</i> | | | | |
| Écarts actuariels liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | | (8) | 5 | (3) |
| Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la JVAERG ¹⁾ | | - | 12 | 1 |
| <i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net :</i> | | | | |
| Écart de change | | (44) | (228) | 397 |
| Total des autres éléments du résultat global, après impôt | | (52) | (211) | 395 |
| Résultat global | | (2 431) | 1 983 | (2 274) |

1) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

| | Notes | 2020 | 2019 |
|--|-------|---------------|---------------|
| Actif | | | |
| Actif courant | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 14 | 378 | 186 |
| Comptes débiteurs et produits à recevoir | 15 | 1 488 | 1 556 |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | | 21 | 10 |
| Stocks | 16 | 1 089 | 1 532 |
| Total de l'actif courant | | 2 976 | 3 284 |
| Actifs de prospection et d'évaluation | 1,17 | 623 | 787 |
| Immobilisations corporelles, montant net | 1,18 | 25 411 | 27 834 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation, montant net | 1,19 | 1 139 | 1 325 |
| Autres actifs | 20 | 313 | 211 |
| Impôt différé | 12 | 36 | - |
| Goodwill | 1,21 | 2 272 | 2 272 |
| Total de l'actif | | 32 770 | 35 713 |
| Passif et capitaux propres | | | |
| Passif courant | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 22 | 2 018 | 2 229 |
| Emprunts à court terme | 23 | 121 | - |
| Obligations locatives | 25 | 184 | 196 |
| Paiement conditionnel | 26 | 36 | 79 |
| Impôt sur le résultat à payer | | - | 17 |
| Total du passif courant | | 2 359 | 2 521 |
| Dette à long terme | 24 | 7 441 | 6 699 |
| Obligations locatives | 25 | 1 573 | 1 720 |
| Paiement conditionnel | 26 | 27 | 64 |
| Passifs relatifs au démantèlement | 27 | 1 248 | 1 235 |
| Autres passifs | 28 | 181 | 241 |
| Impôt différé | 12 | 3 234 | 4 032 |
| Total du passif | | 16 063 | 16 512 |
| Capitaux propres | | 16 707 | 19 201 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 32 770 | 35 713 |
| Engagements et éventualités | 38 | | |

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

/s/ Keith A. MacPhail

Keith A. MacPhail
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

/s/ Claude Mongeau

Claude Mongeau
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)

| | Capital social (note 30) | Surplus d'apport (note 30) | Résultats non distribués | CAERG ¹⁾ (note 31) | Total |
|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2017 | 11 040 | 4 361 | 3 937 | 643 | 19 981 |
| Résultat net | - | - | (2 669) | - | (2 669) |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | 395 | 395 |
| Total du résultat global | - | - | (2 669) | 395 | (2 274) |
| Charge de rémunération fondée sur des actions | - | 6 | - | - | 6 |
| Dividendes sur actions ordinaires | - | - | (245) | - | (245) |
| Au 31 décembre 2018 | 11 040 | 4 367 | 1 023 | 1 038 | 17 468 |
| Résultat net | - | - | 2 194 | - | 2 194 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | (211) | (211) |
| Total du résultat global | - | - | 2 194 | (211) | 1 983 |
| Charge de rémunération fondée sur des actions | - | 10 | - | - | 10 |
| Dividendes sur actions ordinaires | - | - | (260) | - | (260) |
| Au 31 décembre 2019 | 11 040 | 4 377 | 2 957 | 827 | 19 201 |
| Résultat net | - | - | (2 379) | - | (2 379) |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | (52) | (52) |
| Total du résultat global | - | - | (2 379) | (52) | (2 431) |
| Charge de rémunération fondée sur des actions | - | 14 | - | - | 14 |
| Dividendes sur actions ordinaires | - | - | (77) | - | (77) |
| Au 31 décembre 2020 | 11 040 | 4 391 | 501 | 775 | 16 707 |

1) Cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG »).

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Notes | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|-------------|--------------|----------------|----------------|
| Activités d'exploitation | | | | |
| Résultat net | | (2 379) | 2 194 | (2 669) |
| Amortissement et épuisement | 10,17,18,19 | 3 464 | 2 249 | 2 131 |
| Coûts de prospection | 10,17 | 91 | 82 | 2 123 |
| Réduction (prise) de valeur des stocks | 16 | 555 | 49 | 60 |
| Charge (produit) d'impôt différé | 12 | (838) | (814) | (794) |
| (Profit) perte latent lié à la gestion des risques | 35 | 56 | 149 | (1 249) |
| (Profit) perte de change latent | 7 | (131) | (827) | 649 |
| Réévaluation du paiement conditionnel | 26 | (80) | 164 | 50 |
| (Profit) perte sur les activités abandonnées | 11 | - | - | (301) |
| (Profit) perte à la sortie d'actifs | 8 | (81) | (2) | 795 |
| Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement | 27 | 57 | 58 | 63 |
| Réduction de valeur des stocks réalisée | | (572) | (71) | (13) |
| Perte (profit) de change réalisée à l'égard d'éléments hors exploitation | | (33) | 401 | 206 |
| Autres | | 38 | 70 | 670 |
| Variation nette des autres actifs et passifs | | (72) | (84) | (72) |
| Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie | | 198 | (333) | 505 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | 273 | 3 285 | 2 154 |
| Activités d'investissement | | | | |
| Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation | 17 | (48) | (73) | (55) |
| Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles | 18 | (811) | (1 110) | (1 322) |
| Produit de la sortie d'actifs | 8,11 | 38 | 1 | 1 050 |
| Variation nette des placements et autres | | (4) | (133) | 9 |
| Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie | | (38) | (117) | (295) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (863) | (1 432) | (613) |
| Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net | | | | |
| | | (590) | 1 853 | 1 541 |
| Activités de financement | | | | |
| Émission (remboursement) d'emprunts à court terme | 37 | 117 | - | - |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | | 1 326 | - | - |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | | (112) | (2 279) | (1 144) |
| Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net | | (220) | 276 | (20) |
| Remboursement du capital des contrats de location | | (197) | (150) | - |
| Dividendes sur les actions ordinaires | 13 | (77) | (260) | (245) |
| Autres | | - | - | (1) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 837 | (2 413) | (1 410) |
| Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères | | | | |
| | | (55) | (35) | 40 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | | | |
| | | 192 | (595) | 171 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | | | |
| | | 186 | 781 | 610 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | | | | |
| | | 378 | 186 | 781 |

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de gaz naturel au Canada; elles mènent aussi des activités de commercialisation et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis.

Cenovus est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 4100, 225 6 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada, T2P 1N2. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés de la société se trouve à la note 2.

Le 25 octobre 2020, Cenovus a annoncé qu'elle avait conclu une entente finale de regroupement avec Husky Energy Inc. (« Husky »). La transaction a été réalisée au moyen d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») aux termes duquel Cenovus a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Husky en échange d'actions ordinaires et de bons de souscription d'actions ordinaires de Cenovus. En outre, la totalité des actions privilégiées de Husky émises et en circulation ont été échangées contre des actions privilégiées de Cenovus ayant des modalités essentiellement identiques. La clôture de l'arrangement a eu lieu le 1^{er} janvier 2021 (voir la note 39).

L'arrangement combinerait des actifs de sables bitumineux et de pétrole lourd avec de vastes infrastructures de transport, de stockage, de logistique et en aval, créant des occasions d'optimiser les marges dans la chaîne des valeurs du pétrole lourd. La société combinée sera largement intégrée, réduisant ainsi l'exposition aux écarts de prix du pétrole lourd en Alberta tout en maintenant une exposition aux prix mondiaux des produits de base.

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance opérationnelle par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités d'exploitation. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des marges d'exploitation. Les secteurs à présenter de la société au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant la mise en valeur et la production de bitume dans le nord-est de l'Alberta. Les actifs de bitume de Cenovus comprennent Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, de même que des projets aux premiers stades de la mise en valeur.
- **Hydrocarbures classiques**, qui comprend des actifs riches en LGN et en gaz naturel dans les zones d'exploitation d'Elmworth-Wapiti, de Kaybob-Edson et de Clearwater en Alberta et en Colombie-Britannique et l'exploration de pétrole lourd dans la région de Marten Hills. Les actifs comprennent des participations dans de nombreuses installations de traitement du gaz naturel. La société a modifié son segment Deep Basin pour le renommer « Hydrocarbures classiques » en 2020 et sa nouvelle zone de ressources, Marten Hills, a été reclassée du segment des sables bitumineux au segment Hydrocarbures classiques. Les périodes comparatives ont également été reclassées. Le 2 décembre 2020, la société a conclu la vente des actifs de Marten Hills (voir la note 8).
- **Raffinage et commercialisation**, secteur responsable du transport, de la vente et du raffinage du pétrole brut transformé en pétrole raffiné et en produits chimiques. Cenovus détient, conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, deux raffineries situées aux États-Unis. De plus, Cenovus possède et exploite un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut en Alberta. Le secteur Raffinage et commercialisation coordonne les projets de commercialisation et de transport qu'entreprind Cenovus pour optimiser les gammes de produits, les points de livraison, les engagements de transport et la diversification de la clientèle. La commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel provenant du Canada, y compris les ventes de produits physiques réglées aux États-Unis, est considérée comme étant effectuée par une entreprise canadienne. Les achats et les ventes de pétrole brut et de gaz naturel provenant des États-Unis sont affectés aux activités américaines.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, secteur comprenant essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux et frais d'administration, les frais de financement et les frais de recherche liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé. Les éliminations comprennent les ajustements au titre de l'usage interne de la production de gaz naturel entre les secteurs, des services de transbordement fournis au secteur Sables bitumineux par le terminal de transport ferroviaire de la société, de la production de pétrole brut utilisée comme charges d'alimentation par le secteur Raffinage et commercialisation et du résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks. Les éliminations sont inscrites aux prix de transfert selon les prix en vigueur sur le marché. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

A) Résultats d'exploitation — Informations sectorielles et opérationnelles

| Exercices clos les 31 décembre | Sables bitumineux | | | Hydrocarbures classiques | | | Raffinage et commercialisation | | |
|---|-------------------|--------|--------|--------------------------|-------|---------|--------------------------------|--------|--------|
| | 2020 | 2019 | 2018 | 2020 | 2019 | 2018 | 2020 | 2019 | 2018 |
| Produits des activités ordinaires | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires brut | 7 514 | 10 838 | 10 026 | 635 | 691 | 904 | 6 051 | 10 513 | 11 183 |
| Moins les redevances | 324 | 1 143 | 473 | 40 | 30 | 73 | - | - | - |
| | 7 190 | 9 695 | 9 553 | 595 | 661 | 831 | 6 051 | 10 513 | 11 183 |
| Charges | | | | | | | | | |
| Marchandises achetées | - | - | - | - | - | - | 5 397 | 8 795 | 9 201 |
| Frais de transport et de fluidification | 4 399 | 5 152 | 5 879 | 81 | 82 | 90 | - | - | - |
| Charges d'exploitation | 1 094 | 1 039 | 1 037 | 318 | 337 | 403 | 824 | 948 | 927 |
| Réduction (reprise) de valeur des stocks | 316 | - | - | - | - | - | 239 | 49 | 60 |
| (Profit) perte lié à la gestion des risques | 268 | 23 | 1 551 | - | - | 26 | (21) | (16) | (1) |
| Marge d'exploitation | 1 113 | 3 481 | 1 086 | 196 | 242 | 312 | (388) | 737 | 996 |
| Amortissement et épuisement | 1 684 | 1 543 | 1 439 | 880 | 319 | 412 | 739 | 280 | 222 |
| Coûts de prospection | 9 | 18 | 6 | 82 | 64 | 2 117 | - | - | - |
| Résultat sectoriel | (580) | 1 920 | (359) | (766) | (141) | (2 217) | (1 127) | 457 | 774 |

| Exercices clos les 31 décembre | Activités non sectorielles et éliminations | | | Résultat consolidé | | |
|---|--|-------|---------|--------------------|--------|---------|
| | 2020 | 2019 | 2018 | 2020 | 2019 | 2018 |
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| Chiffre d'affaires brut | (609) | (689) | (724) | 13 591 | 21 353 | 21 389 |
| Moins les redevances | - | - | - | 364 | 1 173 | 546 |
| | (609) | (689) | (724) | 13 227 | 20 180 | 20 843 |
| Charges | | | | | | |
| Marchandises achetées | (278) | (417) | (517) | 5 119 | 8 378 | 8 684 |
| Frais de transport et de fluidification | (36) | (50) | (27) | 4 444 | 5 184 | 5 942 |
| Charges d'exploitation | (306) | (236) | (183) | 1 930 | 2 088 | 2 184 |
| Réduction (reprise) de valeur des stocks | - | - | - | 555 | 49 | 60 |
| (Profit) perte lié à la gestion des risques | 61 | 149 | (1 271) | 308 | 156 | 305 |
| Amortissement et épuisement | 161 | 107 | 58 | 3 464 | 2 249 | 2 131 |
| Coûts de prospection | - | - | - | 91 | 82 | 2 123 |
| Résultat sectoriel | (211) | (242) | 1 216 | (2 684) | 1 994 | (586) |
| Frais généraux et frais d'administration | 292 | 331 | 1 020 | 292 | 331 | 1 020 |
| Charges financières | 536 | 511 | 627 | 536 | 511 | 627 |
| Produit d'intérêts | (9) | (12) | (19) | (9) | (12) | (19) |
| Coûts de transaction | 29 | - | - | 29 | - | - |
| (Profit) perte de change, montant net | (181) | (404) | 854 | (181) | (404) | 854 |
| Réévaluation du paiement conditionnel | (80) | 164 | 50 | (80) | 164 | 50 |
| (Profit) perte à la sortie d'actifs | (81) | (2) | 795 | (81) | (2) | 795 |
| Autres (produits) charges, montant net | 40 | 9 | 13 | 40 | 9 | 13 |
| | 546 | 597 | 3 340 | 546 | 597 | 3 340 |
| Résultat des activités poursuivies avant impôt sur le résultat | | | | (3 230) | 1 397 | (3 926) |
| Charge (produit) d'impôt sur le résultat | | | | (851) | (797) | (1 010) |
| Résultat net découlant des activités poursuivies | | | | (2 379) | 2 194 | (2 916) |

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

B) Produits des activités ordinaires par produit

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| En amont | | | |
| Pétrole brut | 7 270 | 9 790 | 9 662 |
| LGN | 142 | 202 | 333 |
| Gaz naturel | 315 | 299 | 320 |
| Autres | 58 | 65 | 69 |
| Produits raffinés | 4 734 | 8 291 | 9 032 |
| Optimisation des marchés | 1 317 | 2 222 | 2 151 |
| Activités non sectorielles et éliminations | (609) | (689) | (724) |
| Produits d'exploitation liés aux activités poursuivies | 13 227 | 20 180 | 20 843 |

C) Information géographique

| Exercices clos les 31 décembre | Produits des activités ordinaires | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| | 2020 | 2019 | 2018 |
| Canada | 8 399 | 11 798 | 11 694 |
| États-Unis | 4 828 | 8 382 | 9 149 |
| Résultat consolidé | 13 227 | 20 180 | 20 843 |

| Aux 31 décembre | Actif non courant ¹⁾ | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------|
| | 2020 | 2019 |
| Canada | 26 168 | 28 336 |
| États-Unis | 3 590 | 4 093 |
| Résultat consolidé | 29 758 | 32 429 |

1) Rend compte des actifs de prospection et d'évaluation, des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, d'autres actifs et du goodwill.

Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel produits ou achetés au Canada qui ont été livrées à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 2 639 M\$ (4 002 M\$ en 2019; 2 500 M\$ en 2018).

Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, des LGN, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, Cenovus avait trois clients (deux en 2019 et trois en 2018) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant une notation de première qualité, se sont élevées respectivement à environ 4 323 M\$, 1 834 M\$ et 1 472 M\$ (6 922 M\$ et 2 316 M\$ en 2019; 7 840 M\$, 2 285 M\$ et 2 263 M\$ en 2018) et sont comptabilisées par tous les secteurs opérationnels de la société.

D) Actifs par secteur

| Aux 31 décembre | Actifs de prospection et d'évaluation ¹⁾ | | Immobilisations corporelles | | Actifs au titre de droits d'utilisation | |
|--|---|------------|-----------------------------|---------------|---|--------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Sables bitumineux | 617 | 594 | 19 748 | 20 924 | 623 | 768 |
| Hydrocarbures classiques | 6 | 193 | 1 758 | 2 433 | 3 | 3 |
| Raffinage et commercialisation | - | - | 3 652 | 4 131 | 79 | 77 |
| Activités non sectorielles et éliminations | - | - | 253 | 346 | 434 | 477 |
| Résultat consolidé | 623 | 787 | 25 411 | 27 834 | 1 139 | 1 325 |

| Aux 31 décembre | Goodwill | | Total de l'actif | |
|--|--------------|--------------|------------------|---------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Sables bitumineux | 2 272 | 2 272 | 24 656 | 26 203 |
| Hydrocarbures classiques | - | - | 1 953 | 2 754 |
| Raffinage et commercialisation | - | - | 4 951 | 5 688 |
| Activités non sectorielles et éliminations | - | - | 1 210 | 1 068 |
| Résultat consolidé | 2 272 | 2 272 | 32 770 | 35 713 |

1) Avant sa vente, Marten Hills avait été reclassée du secteur « sables bitumineux » au secteur « Hydrocarbures classiques », et la période comparative a été reclassée.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

E) Dépenses d'investissement¹⁾

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|------------|-------|-------|
| Investissement²⁾ | | | |
| Sables bitumineux | 427 | 656 | 870 |
| Hydrocarbures classiques | 78 | 103 | 228 |
| Raffinage et commercialisation | 276 | 280 | 208 |
| Activités non sectorielles et éliminations | 60 | 137 | 57 |
| | 841 | 1 176 | 1 363 |
| Acquisition | | | |
| Sables bitumineux | 6 | 2 | 319 |
| Hydrocarbures classiques | 12 | 7 | 22 |
| Raffinage et commercialisation | - | 4 | - |
| Dépenses d'investissement totales | 859 | 1 189 | 1 704 |

1) Comprend les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles et aux actifs de prospection et d'évaluation.

2) Avant sa vente, Marten Hills avait été reclassée du secteur « sables bitumineux » au secteur « Hydrocarbures classiques », et les périodes comparatives ont été reclassées.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf indication contraire à l'égard des méthodes comptables de la société présentées à la note 3.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 8 février 2021.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Cenovus et de ses filiales. Les filiales sont des entités à l'égard desquelles la société a le contrôle. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des partenariats sont classées comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction des droits et des obligations des parties à l'accord. Une entreprise commune est un accord en vertu duquel la société a des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs à l'accord. Les activités de raffinage de la société étant exercées par le biais de l'entreprise commune WRB Refining LP (« WRB »), les comptes reflètent la part de la société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas ou ne contrôle pas conjointement. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour tenir compte de la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global (« AERG ») de l'entité émettrice.

B) Écart de conversion

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société sont le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation de la société aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont aux cours moyens de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de conversion.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

Opérations et soldes

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats.

C) Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon la contrepartie précisée dans un contrat conclu avec un client et ils ne tiennent pas compte des montants recouverts au nom de tiers. Cenovus comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'elle cède le contrôle du produit ou du service à un client, soit habituellement lorsque le titre passe de la société à son client.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées sur une base nette. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Cenovus comptabilise les produits des activités ordinaires provenant des principaux produits et services suivants :

- Vente de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel.
- Vente de produits pétroliers et de produits raffinés.
- Produits tirés du traitement du gaz naturel.
- Commercialisation et services de transport.
- Droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures.

La société respecte ses obligations de fournir une prestation déterminées dans les contrats avec les clients à la livraison du pétrole brut, des LGN, du gaz naturel et des produits pétroliers et raffinés, soit normalement à un moment précis. Les obligations de fournir une prestation liées aux produits tirés du traitement du gaz naturel, à la commercialisation, aux services de transport et aux services de transbordement sont respectées progressivement à mesure que le service est fourni. Cenovus vend habituellement sa production de pétrole brut, de LGN, de gaz naturel et de produits pétroliers et raffinés en vertu de contrats à prix variables. Le prix de transaction dans le cadre de contrat à prix variable repose sur le prix des marchandises, ajusté au titre de la qualité, de l'emplacement et d'autres facteurs. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés repose sur le prix de transaction convenu, et les variations des prix de transaction sont comptabilisées au cours de la même période. Les produits associés au traitement du gaz naturel, à la commercialisation, aux services de transport et aux services de transbordement sont généralement fondés sur des contrats à prix fixe.

Les transactions génératrices de produits de Cenovus ne contiennent aucune composante financement importante et les paiements sont habituellement exigibles dans les 30 jours suivant la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La société n'ajuste pas les prix de transaction visant à rendre compte de la composante financement importante lorsque la période entre le transfert de biens ou des services promis aux clients et le paiement du client est inférieure à un an. La société ne présente ni ne mesure d'information sur les obligations de prestation qui restent à remplir dont la durée initiale prévue est de un an ou moins, et elle n'a aucun contrat à long terme dont les obligations de prestation n'ont pas été satisfaites.

D) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

E) Coûts de prospection

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés à l'actif. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

F) Régimes d'avantages du personnel

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant comptabilisé dans les autres passifs des états consolidés de la situation

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

financière au titre des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut être supérieur à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies découlant des coûts des services, des intérêts nets et des réévaluations sont comptabilisées comme suit :

- Les coûts des services, notamment les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les profits et pertes sur réduction ou liquidation, sont imputés au coût des prestations de retraite.
- Les intérêts nets sont obtenus par application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies évalué. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur le montant net des passifs et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont imputés au coût des prestations de retraite dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration ainsi que les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation.
- Les réévaluations, c'est-à-dire les écarts actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif (exception faite des intérêts) et le rendement des actifs des régimes (exception faite du produit d'intérêts) sont passées en charges ou créditées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont effectuées. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires des employés rendant les services.

La société peut parfois offrir d'autres avantages incitatifs à long terme aux employés. En 2019, elle a lancé un programme incitatif non récurrent prévoyant une attribution en trésorerie équivalente au salaire de base de l'employé et devenant exigible si Cenovus atteint avant le 12 février 2024 un cours cible de 20 \$ par action pendant une période de 20 jours de bourse consécutifs à la TSX (le « programme »). Tous les employés, à l'exception du président et chef de la direction, sont admissibles, et les nouveaux employés sont admissibles à une attribution calculée au prorata, en fonction de leur date d'entrée en service, pourvu qu'ils soient employés à la date du versement. L'obligation relative à ce programme correspond à la probabilité de versement, multipliée par le montant du versement prévu. Cette obligation est comptabilisée au titre des frais généraux et frais d'administration pour la période la plus longue entre i) la durée écoulée jusqu'au premier versement du 13 février 2022 et ii) la durée écoulée jusqu'à la date du versement, si cette date est antérieure au 12 février 2024.

G) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et que l'ensemble des conditions attachées aux subventions sont respectées. Les subventions liées à des actifs sont déduites de la valeur comptable des actifs concernés et amorties sur la durée d'utilité de ces actifs. Les sommes demandées aux termes de programmes gouvernementaux de subventions liées au résultat sont comptabilisées dans les autres produits pendant la période au cours de laquelle les dépenses admissibles ont été engagées ou lorsque les services ont été rendus.

H) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser son impôt sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif, réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, sauf quand la société exerce le contrôle sur le moment de la résorption de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne se résorbe pas dans un avenir prévisible, ou lorsque des distributions peuvent être versées sans donner lieu à un impôt sur le résultat.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé à l'avenir et qu'il pourra être compensé par les différences temporelles. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans l'actif non courant ou le passif non courant.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

I) Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action.

J) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

K) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel de la marchandise. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus et que les stocks sont encore disponibles.

L) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation font l'objet d'un report prospectif jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone soient établies, que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur ou que la valeur économique future a diminué. Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'exams de nature technique et commerciale, et la direction les passe en revue afin de confirmer l'intention de mettre en valeur les ressources concernées.

Les actifs classés comme des actifs de prospection et d'évaluation peuvent comprendre des ventes de pétrole brut, de LGN ou de gaz naturel avant le reclassement dans les immobilisations corporelles. Ces résultats d'exploitation sont comptabilisés aux états consolidés des résultats. Une charge d'épuisement est comptabilisée au poste Charge d'amortissement et d'épuisement selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement d'après des réserves prouvées estimées déterminées en utilisant les prix et les coûts à terme et en tenant compte des coûts futurs estimatifs à engager pour la mise en valeur des réserves prouvées. Les réserves de gaz naturel sont converties selon une valeur d'énergie équivalente.

Les actifs non productifs classés comme des actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis pour épuisement.

Une fois établies la faisabilité technique et la viabilité commerciale, la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

M) Immobilisations corporelles

Généralités

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les frais relatifs aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporés au coût de cet actif. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Actifs de mise en valeur et de production

Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés à l'actif zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves de pétrole brut, de LGN ou de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés à l'actif comprennent les coûts internes directement attribuables, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives au moyen des prix et coûts à terme. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole brut selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

Autres actifs en amont

Les autres actifs en amont comprennent les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, soit trois ans. Les autres actifs en amont comprennent également des redevances dérogatoires brutes (« RDB ») sur certains biens pétroliers et gaziers et sont amortis pour déplétion selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement.

Actifs de raffinage

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt.

Les actifs de raffinage sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

- Aménagement des terrains et bâtiments 25 à 40 ans
- Matériel de bureau et véhicules 3 à 15 ans
- Matériel de raffinage 10 à 60 ans

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

Autres actifs

Les coûts associés au terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, aux infrastructures, au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des biens, qui se situe entre 3 et 60 ans.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque bien sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

N) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles, les actifs de prospection et d'évaluation et les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués séparément chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

S'il y a des indications de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui serait réalisé de la cession d'un actif ou d'une UGT dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Pour les actifs en amont de Cenovus, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt des réserves et des ressources et des prix et coûts à terme, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus, et peut prendre en compte une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une UGT connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Les actifs au titre de droits d'utilisations peuvent être testés comme la partie d'une UGT, comme une UGT distincte ou comme un actif individuel. Le goodwill est attribué aux UGT auxquelles il procure des flux de trésorerie futurs.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation sont constatées aux états consolidés des résultats à titre d'amortissement et d'épuisement et d'actifs de prospection et d'évaluation supplémentaires ou des réductions de valeur sont constatées à titre de charges de prospection.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse pas le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif au cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

O) Contrats de location

La société a adopté IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») au 1^{er} janvier 2019 selon l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, les périodes comparatives n'ont pas été retraitées.

Politique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019

Contrats de location

La société évalue si un contrat est un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat entre chaque composante locative selon son prix distinct relatif. Par contre, pour les contrats de location visant les réservoirs de stockage, la société a choisi de ne pas distinguer les composantes non locatives.

En tant que preneur

Les contrats de location sont comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date à laquelle les actifs loués sont prêts à être utilisés par la société. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement à leur valeur actuelle. Les obligations locatives rendent compte de la valeur actuelle nette des paiements fixes, des coûts qui devront être engagés pour le démantèlement, l'enlèvement et la restauration d'un bien sous-jacent, des paiements de loyers variables qui reposent sur un indice ou un taux, des montants attendus du preneur aux termes des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice des options d'achat si ce preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option et des paiements de pénalités découlant de la résiliation du contrat de location moins toute incitation à la prise à bail à recevoir. Ces paiements sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal de la société lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être obtenu facilement. La société applique un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires.

Les paiements de loyers sont répartis entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont portées au résultat net sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti par application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée à la survenance d'un changement des paiements de loyers futurs découlant d'une variation d'un indice ou d'un taux, d'un changement dans le montant prévu être versé aux termes d'une garantie de valeur résiduelle ou si la société change son évaluation, à savoir si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation à l'égard de laquelle la société a un contrôle.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation ou est comptabilisé aux états consolidés des résultats si la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduite à zéro.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tout coût direct initial et une estimation des coûts de démantèlement et de retrait de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel est situé l'actif moins tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date d'entrée en vigueur.

L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative ou sur la durée du contrat de location si elle est inférieure. L'actif au titre de droits d'utilisation peut être ajusté dans le cadre de certaines réévaluations de l'obligation locative et des pertes de valeur.

Les contrats de location dont la durée à courir est inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges aux états consolidés des résultats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Une modification à un contrat de location sera comptabilisée à titre de contrat de location distinct si la modification élargit l'étendue du contrat de location et si la contrepartie prévue au contrat de location augmente d'un montant proportionné au prix distinct du droit d'utilisation ajouté. Dans le cas où la modification de contrat de location n'est pas traitée comme un contrat de location distinct ou lorsque la contrepartie n'augmente pas d'un montant

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

proportionné, à la date d'entrée en vigueur de la modification, la société réévaluera l'obligation locative en utilisant son taux d'emprunt marginal, si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être obtenu facilement, en apportant un ajustement correspondant à l'actif au titre de droits d'utilisation. Une modification qui réduit l'étendue du contrat de location sera comptabilisée en réduisant la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation et en constatant un profit ou une perte dans le résultat net qui rend compte de la diminution proportionnelle de l'étendue.

En tant que bailleur

En tant que bailleur, la société détermine, à l'établissement du contrat, s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les contrats de location selon lesquels la société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent sont classés comme contrats de location-financement. Aux termes d'un contrat de location-financement, la société comptabilise des débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel correspond à la valeur actuelle des paiements de loyers à recevoir du preneur. Si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ne sont pas transférés, le contrat de location est classé à titre de contrat de location simple. La société comptabilise en produits les paiements de loyers reçus aux termes de contrats de location simple selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location à titre d'autres produits.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise de manière distincte son droit dans le contrat de location principal et le contrat de sous-location. Elle évalue le classement des contrats de location d'un contrat de sous-location d'après l'actif au titre de droits d'utilisation relativement au contrat de location principal, et non d'après les actifs sous-jacents. Si le contrat de location principal correspond à un contrat à court terme à l'égard duquel la société applique l'exception concernant la comptabilisation des contrats de location, le contrat de sous-location est classé à titre de contrat de location simple.

Politique en vigueur avant le 1^{er} janvier 2019

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement. À la conclusion du contrat, l'actif loué est classé dans les immobilisations corporelles et une charge locative correspondante est constatée. L'actif loué est amorti sur sa durée d'utilité estimative ou sur la durée du contrat de location si elle est inférieure.

P) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins tout amortissement cumulé et toutes les pertes de valeur accumulées. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité et soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La charge d'amortissement sur les immobilisations incorporelles est constatée aux états consolidés des résultats, dans la catégorie des charges, conformément à la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Q) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, exception faite de l'impôt sur le résultat, de la rémunération fondée sur des actions, des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Tout excédent du coût d'acquisition majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

À l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des UGT auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Un paiement conditionnel cédé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et classé à titre de passif financier ou de capitaux propres. Un paiement conditionnel classé à titre de passif est réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites en résultat net. Les paiements sont classés à titre de trésorerie affectée aux activités d'investissement jusqu'à ce que le cumul des paiements excède la juste valeur du passif à la date d'acquisition. Le cumul des paiements en excédent de la juste valeur à la date d'acquisition est classé à titre de trésorerie affectée aux activités d'exploitation. Les paiements conditionnels classés à titre de capitaux propres ne sont pas réévalués et les règlements sont comptabilisés dans les capitaux propres.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la société réévalue la valeur comptable de sa participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat net.

R) Provisions

Généralités

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats.

Passifs relatifs au démantèlement

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement en amont, des installations de raffinage et le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou des coûts de démantèlement futurs sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les dépenses réelles engagées sont déduites de l'obligation cumulée.

Provisions au titre de contrats déficitaires

Les provisions au titre de contrats déficitaires sont comptabilisées lorsque les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques découlant du contrat. La provision au titre de contrats déficitaires est évaluée à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents aux obligations diminuée des recouvrements estimatifs, actualisés au taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit. Les variations des hypothèses sous-jacentes sont comptabilisées aux états consolidés des résultats.

S) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

T) Rémunération fondée sur des actions

Cenovus offre un certain nombre de régimes de rémunération fondée sur des actions qui comprennent des droits de règlement net (« DRN »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), des unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») et des unités d'actions différées (« UAD »). La charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration, ou dans les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles lorsqu'elle est directement liée aux activités de prospection et de mise en valeur.

Droits de règlement net

Les DRN sont comptabilisés dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. À l'exercice, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions différées

Les UAR, les UANR et les UAD sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

U) Instruments financiers

Les actifs financiers de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des actifs liés à la gestion des risques, de l'investissement net dans des contrats de location-financement, des placements dans des titres de sociétés fermées et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les obligations locatives, le paiement conditionnel, les passifs liés à la gestion des risques, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler pour leur montant net ou de régler l'actif et le passif en même temps.

La société établit ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du caractère observable des données d'entrée comme suit :

- les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Classement et évaluation des actifs financiers

Le classement initial d'un actif financier dépend du modèle économique de la société appliqué pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. La société a classé ses actifs financiers selon trois catégories d'évaluation :

- Coût amorti : Comprend les actifs détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et les modalités contractuelles de l'actif financier prévoient, à des dates précises, des flux de trésorerie qui représentent uniquement des paiements en capital et intérêts.
- JVAERG : Comprend les actifs détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers en vertu duquel les modalités contractuelles de l'actif financier prévoient, à des dates précises, des flux de trésorerie qui représentent uniquement des paiements en capital et intérêts.
- Juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») : Comprend les actifs qui ne répondent pas aux critères de l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG et qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tient compte des actifs financiers dérivés.

À la comptabilisation initiale, la société peut désigner irrévocablement un actif financier répondant aux critères de l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG comme étant évalué à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans la comptabilisation. La société peut faire le choix irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction. La société ne reclasse pas en résultat net les variations de juste valeur lorsqu'elle décomptabilise les placements. Par contre, les dividendes générés par le rendement des placements sont toujours portés en résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

À la comptabilisation initiale, la société évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas classé comme étant à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction attribuables à des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges au résultat net.

Les actifs financiers sont reclassés après leur comptabilisation initiale uniquement si des changements sont apportés au modèle économique appliqué pour la gestion de ces actifs financiers. Les actifs financiers concernés seront reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement apporté au modèle économique.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Dépréciation d'actifs financiers

La société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues à l'égard de ses actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. En raison de la nature de ses actifs financiers, Cenovus évalue les corrections de valeur à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie prévue. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues devant découler de tous les cas de défaut envisageables sur la durée de vie prévue d'un actif financier. Les pertes de crédit attendues représentent une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle des insuffisances de la trésorerie (soit l'écart entre les flux de trésorerie contractuels à

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

payer à l'entité et les flux de trésorerie qu'elle prévoit recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier connexe. La société ne détient aucun actif financier assorti d'une composante financement.

Classement et évaluation des passifs financiers

Un passif financier est initialement classé comme étant évalué au coût amorti ou à la JVRN. Un passif financier est classé comme étant évalué à la JVRN s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il est désigné à la JVRN à la comptabilisation initiale. Le classement d'un passif financier est irrévocable.

Les passifs financiers à la JVRN (autres que les passifs financiers désignés à la JVRN) sont évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci ainsi que la charge d'intérêts étant inscrites en résultat net. Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction directement attribuables, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net. Les profits et les pertes, le cas échéant, à la décomptabilisation sont également inscrits en résultat net.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou si elle a expiré. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification est traité comme une décomptabilisation du passif initial, et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. Lorsque les conditions d'un passif financier existant sont modifiées, mais que les changements ne sont pas considérés comme importants, cet événement est comptabilisé comme une modification au passif financier existant. Si un passif a fait l'objet de changements importants, il est considéré comme éteint, et un profit ou une perte est inscrit en résultat net en fonction de l'écart entre la valeur comptable du passif décomptabilisé et la juste valeur du passif révisé. Si un passif a fait l'objet de changements peu importants, le coût amorti du passif est réévalué en fonction des nouveaux flux de trésorerie, et un profit ou une perte est inscrit en résultat net.

Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La société a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société détermine, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de la transaction.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la JVRN sauf s'ils sont désignés pour la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que profit ou perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

V) Reclassement

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2020.

W) Prises de position en comptabilité publiées récemment

Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations comptables

De nouvelles normes ou modifications de normes comptables entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il n'est pas prévu que ces normes et interprétations aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société. La norme applicable à Cenovus qui sera adoptée à sa date d'entrée en vigueur est la suivante :

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le 27 août 2020, l'IASB a publié la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 (modifications à IFRS 9 *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4 *Contrats d'assurance* et IFRS 16) (la « phase 2 des modifications des taux IBOR »), qui clarifie les changements qui ont lieu après la réforme d'un taux d'intérêt de référence. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, et l'application anticipée est permise. La phase 2 des modifications des taux IBOR se rapporte principalement à la modification des instruments financiers, qui permet une mesure de simplification des modifications requises par la réforme. La mesure de simplification pour les modifications est comptabilisée en mettant à jour le taux d'intérêt effectif sans modification de l'instrument financier et est assujettie au respect de tous les critères d'applicabilité. La Société s'attend à ce que la phase 2 des modifications des taux IBOR n'ait pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

4. JUGEMENTS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des transactions qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser au moment de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants inscrits par la société dans les états financiers consolidés.

Partenariats

Le classement de ces partenariats à titre d'entreprise commune ou de coentreprise exige le recours au jugement. Cenovus détient une participation de 50 % dans WRB, une entité contrôlée conjointement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de WRB. Par conséquent, ce partenariat est traité en tant qu'entreprise commune, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11 *Partenariats*, la société a pris en compte les facteurs suivants :

- Le partenariat avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.
- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats.
- La relation de participation directe de WRB est une relation dans laquelle le partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants, qui est modifiée pour tenir compte du contexte opérationnel des activités de raffinage.
- En tant qu'exploitant, Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assure la commercialisation, achète les charges d'alimentation nécessaires et s'occupe du transport et du stockage pour le compte des partenaires, car les accords interdisent au partenariat d'effectuer lui-même ces tâches. En outre, le partenariat n'a pas d'employés et ne pourrait donc pas s'en acquitter.
- Dans le partenariat, la production revient aux partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs du partenariat.

Actifs de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les charges d'exploitation futures ainsi que les réserves et les ressources estimatives. En outre, la direction fait appel au jugement pour déterminer à quel moment les actifs de prospection et d'évaluation doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles. Pour déterminer ce moment, divers facteurs sont pris en compte, notamment l'existence de réserves, ainsi que le fait de savoir si les approbations appropriées ont été reçues des organismes de réglementation et dans le cadre du mécanisme d'approbation interne de la société.

Délimitation des unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») s'entend au niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les UGT font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de ses activités et prend des décisions à leur sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage, des actifs de transport ferroviaire de pétrole brut, des wagons, des réservoirs de stockage et des actifs communs se fait au niveau des UGT. C'est pourquoi la délimitation des UGT pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur et les reprises.

Détermination de la durée d'un contrat de location

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, la direction tient compte de l'ensemble des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. L'évaluation est revue si la survenance d'un événement important ou d'un changement de circonstance significative a une incidence sur cette évaluation.

B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la propagation rapide d'une nouvelle souche du coronavirus, causant la COVID-19, était devenue une pandémie mondiale. La progression de la maladie et les mesures prises par la suite pour contenir la pandémie ont entraîné une importante volatilité et un repli marqué des marchés des capitaux. La pandémie a des répercussions défavorables sur l'activité commerciale mondiale, notamment une réduction considérable de la demande de pétrole brut à l'échelle internationale.

L'ampleur réelle des répercussions de la COVID-19 sur les activités et la performance financière future de la société est inconnue à l'heure actuelle. Elle dépendra de développements futurs encore incertains et imprévisibles, dont la durée et la propagation de la COVID-19, ses répercussions macroéconomiques persistantes sur les marchés financiers et les marchés des capitaux et toute nouvelle information qui pourrait être rendue publique concernant la virulence du virus. Ces incertitudes pourraient perdurer même après que l'on saura comment contenir le virus et traiter la maladie. La pandémie comporte de l'incertitude et des risques concernant la société, sa performance ainsi que les estimations et hypothèses dont se sert la direction pour l'établissement de ses résultats financiers.

La pandémie et la conjoncture actuelle sur les marchés ont augmenté la complexité des estimations et des hypothèses entrant dans la préparation des états financiers consolidés annuels, surtout en ce qui a trait aux valeurs comptables.

En outre, l'évolution de la demande mondiale d'énergie et la progression mondiale des sources d'énergie de remplacement qui ne proviennent pas des combustibles fossiles pourraient entraîner une modification des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable et avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs connexes. Le moment auquel les marchés mondiaux de l'énergie feront la transition des sources d'énergie à base de carbone aux énergies de remplacement est très incertain.

Des changements aux hypothèses pourraient entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice.

Réserves de pétrole brut et de gaz naturel

L'estimation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait sur la valeur recouvrable des tests de dépréciation, et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel de la société dans les secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques. Les réserves de la société sont établies chaque année par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

Valeur recouvrable

Le calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif donné exige l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, qui sont susceptibles d'être modifiées lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, ces estimations portent notamment sur les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, les taux d'actualisation, les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs. La valeur recouvrable des actifs de raffinage, du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut et des actifs au titre de droits d'utilisation connexes de la société repose sur des hypothèses à l'égard de la production, des prix à terme des marchandises, des marges de craquage du marché, des charges d'exploitation, de la capacité de transport, des dépenses d'investissement futures, de l'offre et la demande et les valeurs finales utilisées. La valeur recouvrable des actifs au titre de droit d'utilisation relatifs aux biens immobiliers de la société repose sur des hypothèses telles que les conditions du marché immobilier qui comprennent les taux d'occupation et les conditions du marché de la sous-location, le prix par pied carré, la disponibilité des espaces immobiliers et les coûts d'emprunt. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Coûts de démantèlement

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs en amont de la société, ses actifs de raffinage et son terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au terme de leur durée économique. La direction a recours au jugement pour évaluer l'existence d'un passif futur et en estimer le montant. Le coût réel de démantèlement et de remise en état des lieux est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la direction établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, notamment le paiement conditionnel et le goodwill, est établie selon l'information disponible à la date d'acquisition. Diverses techniques d'évaluation sont appliquées afin de mesurer la juste valeur, notamment des données comparables du marché et les flux de trésorerie actualisés qui reposent sur des hypothèses telles que les prix à terme des marchandises, les réserves et les ressources, les coûts de production, les cours du change entre le dollar canadien et le dollar américain et les taux d'actualisation. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable de l'actif net.

Charge d'impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. L'impôt sur le résultat fait par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront résorbées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la résorption aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

5. FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|--------------|
| Charges de personnel | 145 | 143 | 205 |
| Frais d'administration et autre | 84 | 95 | 177 |
| Provisions (recouvrements) au titre de contrats déficitaires | 18 | (5) | 629 |
| Charge de rémunération fondée sur des actions (note 32) | 49 | 67 | 9 |
| Autres charges (recouvrements) au titre de la rémunération incitative à long terme | (4) | 31 | - |
| | 292 | 331 | 1 020 |

6. CHARGES FINANCIÈRES

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|------------|
| Charge d'intérêts - Emprunts à court terme et dette à long terme | 392 | 407 | 516 |
| (Escompte net) prime nette au remboursement de la dette à long terme (note 24) | (25) | (63) | 17 |
| Charge d'intérêts - Obligations locatives (note 25) | 87 | 82 | - |
| Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 27) | 57 | 58 | 62 |
| Autres | 25 | 27 | 32 |
| | 536 | 511 | 627 |

7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|--------------|--------------|------------|
| (Profit) perte de change latent à la conversion des éléments suivants : | | | |
| Titres d'emprunt libellés en dollars US et émis au Canada | (194) | (800) | 602 |
| Autres | 63 | (27) | 47 |
| (Profit) perte de change latent | (131) | (827) | 649 |
| (Profit) perte de change réalisé | (50) | 423 | 205 |
| | (181) | (404) | 854 |

8. SORTIES

Le 2 décembre 2020, la société a vendu les actifs de Marten Hills dans le nord de l'Alberta à Headwater Exploration Inc. (« Headwater ») pour une contrepartie totale de 138 M\$, à l'exclusion des RDB non versées. Un gain de 79 M\$ avant impôt a été comptabilisé à la vente (gain de 65 M\$ après impôt). La contrepartie totale reçue se compose de 33 M\$ en trésorerie, de 50 millions d'actions ordinaires d'une valeur de 97 M\$ et de 15 millions de bons de souscription d'actions d'une valeur de 8 M\$ à la date de clôture. Les bons de souscription d'actions ont une durée de trois ans et un prix d'exercice de 2,00 \$ l'action. La Société a conservé une RDB dans les actifs de Marten Hills qui a été reclassée des actifs de prospection et d'évaluation aux immobilisations corporelles à hauteur de 41 M\$ à la date de clôture. Le placement dans Headwater est classé dans d'autres actifs (voir la note 20).

Le 6 septembre 2018, la société a conclu la vente de Cenovus Pipestone Partnership (« CPP »), filiale détenue en propriété exclusive, dont elle a tiré un produit en trésorerie de 625 M\$, avant les ajustements de clôture. CPP détenait l'usine à gaz naturel et de liquides Pipestone et Wembley de la société au nord-ouest de l'Alberta; la vente prenait également en compte la participation directe exploitée de 39 % de la société dans l'usine à gaz Wembley. Une perte de 797 M\$ avant impôt a été comptabilisée à la vente (557 M\$ après impôt).

9. AUTRES (PRODUITS) CHARGES, MONTANT NET

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a inscrit une perte de 100 M\$ liée au projet de pipeline Keystone XL.

Le gouvernement du Canada a mis sur pied le programme de subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») dans le cadre de son Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19. Le programme est en vigueur à compter du 15 mars 2020 et prend fin en juin 2021. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a constaté d'autres produits liés au programme SSUC de 40 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a constaté des produits locatifs de 24 M\$ (17 M\$ en 2019). Les produits locatifs proviennent de la sous-location de réservoirs, de contrats de location simple visant les actifs au droit d'utilisation de biens immobiliers de la société dont Cenovus est le bailleur et du recouvrement de composantes non locatives pour des coûts d'exploitation et des places de stationnement non réservées se rapportant à l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société. Les contrats de location-financement sont inclus dans les autres actifs à titre d'investissement net dans les contrats de location-financement. Le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté IFRS 16 en appliquant l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les données des périodes comparatives n'ont pas été retraitées.

10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES

A) Dépréciations nettes des unités génératrices de trésorerie

La société évalue ses UGT afin de déceler des indices de perte de valeur tous les trimestres ou lorsque des faits ou circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Dépréciations des activités en amont en 2020

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, la société a soumis ses UGT en amont et ses UGT auxquelles se rattache le goodwill à un test de dépréciation. Par conséquent, la société a comptabilisé une perte de valeur de 315 M\$ à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Hydrocarbures classiques en raison du recul des prix à terme du pétrole brut et du gaz naturel. Au 31 mars 2020, le goodwill et les UGT Sables bitumineux n'avaient subi aucune dépréciation.

Au 31 décembre 2020, des indications de dépréciation des actifs d'hydrocarbures classiques de la société ont été relevées en raison d'une modification apportée aux plans de mise en valeur futurs depuis le dernier test de

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

dépréciation de la société le 31 mars 2020. La société a ainsi soumis ses UGT Hydrocarbures classiques à des tests de dépréciation et elle a établi que la valeur comptable de certaines UGT excédait leur valeur recouvrable et comptabilisé une perte de valeur supplémentaire de 240 M\$ à titre d'amortissement et d'épuisement.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Au 31 décembre 2020, le goodwill n'avait subi aucune dépréciation.

Le tableau suivant résume les pertes de valeur et les valeurs recouvrables estimatives par UGT pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

| UGT | Perte de valeur | Valeur recouvrable |
|-----------------|-----------------|--------------------|
| Clearwater | 260 | 160 |
| Elmworth-Wapiti | 120 | 259 |
| Kaybob-Edson | 175 | 384 |

Principales hypothèses

Les valeurs recouvrables (niveau 3) des UGT en amont de Cenovus ont été déterminées en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les principales hypothèses entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves sont les prix du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel, les coûts de mise en valeur et le taux d'actualisation. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs au 31 décembre 2020. Toutes les réserves ont été évaluées au 31 décembre 2020 par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de la société.

Prix du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel

Les prix à terme au 31 décembre 2020 utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs générés par les réserves de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel sont les suivants :

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Hausse annuelle moyenne par la suite |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------------------|
| WTI (\$ US/baril) ¹⁾ | 47,17 | 50,17 | 53,17 | 54,97 | 56,07 | 2,0 % |
| WCS (\$ CA/baril) ²⁾ | 44,63 | 48,18 | 52,10 | 54,10 | 55,19 | 2,0 % |
| Edmonton C5+ (\$ CA/baril) | 59,24 | 63,19 | 67,34 | 69,77 | 71,18 | 2,0 % |
| AECO (\$ CA/kpi ³⁾) ³⁾ | 2,88 | 2,80 | 2,71 | 2,75 | 2,80 | 2,0 % |

1) West Texas Intermediate (« WTI »).

2) Western Canadian Select (« WCS »).

3) Gaz naturel de l'Alberta Energy Company (« AECO »). Selon une puissance calorifique hypothétique de un million de Btu (unités thermiques britanniques) par millier de pieds cubes (« kpi³ ») de gaz.

Taux d'actualisation et d'inflation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés ont été faites selon un taux d'actualisation entre 10 % et 15 % en fonction des caractéristiques individuelles des UGT considérées et d'autres facteurs économiques et opérationnels. Le taux d'inflation était estimé à environ 2 %.

Sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous illustre l'effet qu'une modification du taux d'actualisation ou des prix à terme des marchandises aurait eu sur la valeur recouvrable au 31 décembre 2020 calculée dans le cadre des tests de dépréciation des UGT suivantes :

| | Augmentation (diminution) de la valeur recouvrable | | | |
|-----------------|--|---------------------------------------|---|---|
| | Hausse de 1 % du taux d'actualisation | Baisse de 1 % du taux d'actualisation | Hausse de 5 % des prix à terme estimatifs | Baisse de 5 % des prix à terme estimatifs |
| Clearwater | (5) | 6 | 52 | (97) |
| Elmworth-Wapiti | (7) | 8 | 54 | (96) |
| Kaybob-Edson | (13) | 14 | 54 | (106) |

Dépréciation des actifs de raffinage en 2020

Au 30 septembre 2020, le rétablissement de la demande de produits raffinés après la baisse causée par la pandémie de COVID-19 n'a pas été aussi rapide qu'on s'y attendait, de sorte que des stocks plus abondants que prévu se sont constitués. Ces facteurs, ainsi que la faiblesse des marges de craquage et des activités de traitement de brut réalisées par les raffineries nord-américaines, ont été considérés comme des indices de dépréciation possible des UGT de Wood River et de Borger. Au 30 septembre 2020, il a été établi que la valeur comptable de l'UGT de Borger était supérieure

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

à sa valeur recouvrable; une perte de valeur de 450 M\$ a ainsi été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires dans le secteur Raffinage et commercialisation. La valeur recouvrable de l'UGT de Borger, estimée selon une méthode des flux de trésorerie actualisés conforme aux IFRS, a été établie à 692 M\$. Au 30 septembre 2020, aucune dépréciation de l'UGT de Wood River n'a été constatée. Au 31 décembre 2020, aucune autre indication de dépréciation n'a été constatée depuis le dernier test de dépréciation de la société le 30 septembre 2020.

Principales hypothèses

La valeur recouvrable (niveau 3) de l'UGT de Borger a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt à l'aide des prix à terme et coûts estimatifs. Les principales hypothèses entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs sont notamment les prix à terme du pétrole brut, les marges de craquage à terme, les dépenses d'investissement futures, les coûts d'exploitation, les valeurs finales et le taux d'actualisation. Les marges de craquage à terme sont établies en fonction des contrats à terme cotés en bourse d'échéance la plus courte pour le WTI et des prix au comptant pour l'essence et le diesel.

Pétrole brut et marges de craquage à terme

Les prix à terme reposent sur la meilleure estimation de la direction et sont corroborés par des données de tiers. Au 30 septembre 2020, les prix à terme utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs étaient les suivants :

- Prix à terme du WTI pour 2021 à 2022 – de 36,36 \$ US le baril à 50,84 \$ US le baril; pour 2023 à 2025 – de 49,66 \$ US le baril à 58,74 \$ US le baril.
- Écart entre le WTI et le West Texas Sour pour 2021 à 2022 – de 0,37 \$ US le baril à 1,73 \$ US le baril; pour 2023 à 2025 – de 1,21 \$ US le baril à 1,81 \$ US le baril.
- Marque de craquage à terme du groupe 3 pour 2021 à 2022 – de 11,56 \$ US le baril à 13,23 \$ US le baril; pour 2023 à 2025 – de 11,79 \$ US le baril à 16,58 \$ US le baril.
- Les prix ultérieurs ayant servi à déterminer les flux de trésorerie futurs jusqu'en 2035 ont été extrapolés selon un taux de croissance de 2 %.

Taux d'actualisation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont faites selon un taux d'actualisation de 10 % en fonction des caractéristiques individuelles des UGT considérées et d'autres facteurs économiques et opérationnels.

Sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous illustre l'effet qu'une modification du taux d'actualisation ou des prix à terme des marchandises aurait sur la valeur recouvrable au 30 septembre 2020 calculée dans le cadre des tests de dépréciation de l'UGT suivante :

| | Augmentation (diminution) de la valeur recouvrable | | | |
|--------|--|---|--|--|
| | Hausse de 1 % du taux d'actualisation | Baisse de 1 % du taux d'actualisation | Hausse de 5 % des prix à terme estimatifs | Baisse de 5 % des prix à terme estimatifs |
| Borger | (71) | 81 | 263 | (264) |

Dépréciations des actifs au titre de droits d'utilisation en 2020

Au 31 mars 2020, l'interruption temporaire du programme de transport ferroviaire de pétrole brut de la société a été considérée comme une indication de dépréciation pour l'UGT des wagons. Par conséquent, l'UGT a été soumise à un test de dépréciation et une perte de valeur de 3 M\$ a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires dans le secteur Raffinage et commercialisation.

Dépréciations des activités en amont en 2019

Au 31 décembre 2019, la société a ainsi soumis ses UGT Hydrocarbures classiques à des tests de dépréciation en raison des indications de dépréciation découlant du recul des prix à terme du gaz naturel. Au 31 décembre 2019, le goodwill et les UGT de la société n'avaient subi aucune dépréciation.

Dépréciations nettes des activités en amont en 2018

Au 31 décembre 2018, la société a soumis ses UGT en amont à un test de dépréciation. Au 31 décembre 2018, le goodwill et les UGT de la société n'avaient subi aucune dépréciation. En revanche, le test de dépréciation a indiqué que des pertes de valeur déjà comptabilisées devaient faire l'objet d'une reprise.

Au 31 décembre 2018, la valeur recouvrable de l'UGT Clearwater était estimée à 761 M\$. Plus tôt en 2018 et en 2017, des pertes de valeur respectives de 100 M\$ et de 56 M\$ ont été comptabilisées en raison du fléchissement des prix à terme. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Hydrocarbures classiques (anciennement, Deep Basin). Au quatrième trimestre de 2018, la société a procédé à la

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

reprise de pertes de valeur de 132 M\$, déduction faite de la dotation à l'amortissement et à l'épuisement qui aurait été inscrite en l'absence de perte de valeur. La reprise est attribuable à l'amélioration de la récupération, aux prolongements et au rendement des puits, outre les changements apportés au plan de mise en valeur.

B) Dépréciations des actifs et réductions de valeur

Actifs de prospection et d'évaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, 9 M\$ et 82 M\$ de coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés ont été radiés respectivement du secteur Sables bitumineux et du secteur Hydrocarbures classiques, car il a été établi que la valeur comptable n'était pas recouvrable; cette réduction de valeur a été comptabilisée à titre de coûts de prospection.

En 2019, 18 M\$ et 64 M\$ de coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés ont été radiés respectivement du secteur Sables bitumineux et du secteur Hydrocarbures classiques, car il a été établi que la valeur comptable n'était pas recouvrable; cette réduction de valeur a été comptabilisée à titre de coûts de prospection.

En 2018, la direction a parachevé un examen exhaustif du plan de mise en valeur du secteur Hydrocarbures classiques, anciennement Deep Basin, en tenant compte de facteurs comme les stocks de puits, la cadence de mise en valeur, les contraintes en matière d'infrastructures, les seuils économiques et les dépenses d'investissement limitées visant les actifs à l'avenir. C'est pourquoi des coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés de 2,1 G\$ ont été radiés et comptabilisés à titre de coûts de prospection dans les zones Elmworth, Wapiti, Kaybob, Edson et Clearwater au sein du secteur Hydrocarbures classiques.

Immobilisations corporelles, montant net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, 48 M\$ et 4 M\$ de coûts relatifs aux immobilisations corporelles déjà incorporés ont été radiés respectivement du secteur Sables bitumineux et du secteur Hydrocarbures classiques, car il a été établi que la valeur comptable n'était pas recouvrable. De plus, 52 M\$ de coûts relatifs aux immobilisations corporelles déjà incorporés au titre d'actifs de technologie de l'information ont été radiés en raison de synergies découlant de l'arrangement. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Activités non sectorielles et éliminations.

11. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les résultats d'exploitation de l'ancien secteur Hydrocarbures classiques ont été présentés à titre d'activités abandonnées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un résultat net provenant des activités abandonnées de 247 M\$. Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées inscrits au tableau consolidé des flux de trésorerie avaient trait aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, soit 36 M\$, et aux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, soit 404 M\$.

Le 5 janvier 2018, la société a conclu la vente de ses actifs de pétrole brut et de gaz naturel à Suffield, dans le sud de l'Alberta, pour un produit en trésorerie de 512 M\$, avant les ajustements de clôture. Un profit à la sortie avant impôt de 343 M\$ a été comptabilisé dans le cadre de la vente.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|--------------|-------|---------|
| Impôt exigible | | | |
| Canada | (14) | 14 | (128) |
| États-Unis | 1 | 3 | 2 |
| Total de la charge (du produit) d'impôt exigible | (13) | 17 | (126) |
| Charge (produit) d'impôt différé | (838) | (814) | (884) |
| Charge (produit) d'impôt sur le résultat des activités poursuivies | (851) | (797) | (1 010) |

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un produit d'impôt différé a été comptabilisé par suite de la dépréciation de l'UGT de Borger et du secteur Hydrocarbures classiques ainsi que de pertes d'exploitation de la période considérée qui seront reportées en avant, exclusion faite des profits et pertes de change latents sur la dette à long terme. En 2020, le gouvernement de l'Alberta a accéléré la réduction du taux d'imposition provincial des sociétés, qui est passé de 12 % à 8 %.

En 2019, le gouvernement de l'Alberta avait adopté une réduction du taux d'imposition provincial des sociétés, qui passera de 12 % à 8 % sur quatre ans. Par conséquent, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé de

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

671 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. De plus, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé de 387 M\$ par suite de la restructuration interne de ses activités aux États-Unis, ce qui a donné lieu à une augmentation de la base fiscale des actifs de raffinage de la société.

En 2018, la société avait comptabilisé un produit d'impôt différé visant les pertes de la période considéré, notamment la réduction de valeur visant les actifs de prospection et d'évaluation du secteur Hydrocarbures classiques, ainsi qu'un produit de 78 M\$ découlant d'un ajustement de la base fiscale des actifs de raffinage de la société. L'accroissement de la base fiscale découle du fait qu'un partenaire de la société a comptabilisé un profit imposable sur sa participation dans WRB qui, en raison d'un choix fait auprès des autorités fiscales américaines, a été ajouté à la base fiscale des actifs de WRB. Le plafond au titre du produit lié au report des pertes visant le recouvrement d'impôt payé a été atteint en 2018.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé.

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|----------------|----------|---------|
| Résultat net des activités poursuivies, avant impôt | (3 230) | 1 397 | (3 926) |
| Taux prévu par la loi au Canada | 24,0 % | 26,5 % | 27,0 % |
| Charge (produit) d'impôt sur le résultat prévue des activités poursuivies | (775) | 370 | (1 060) |
| Incidence des éléments suivants sur l'impôt : | | | |
| Différences au titre des taux prévus par la loi et autres taux | 19 | (52) | (57) |
| (Gains) pertes en capital non imposables | (42) | (38) | 89 |
| (Gains) pertes en capital non comptabilisés | (42) | (39) | 87 |
| Ajustements découlant de déclarations antérieures | (8) | 4 | 3 |
| Comptabilisation de la base fiscale aux États-Unis | - | (387) | (78) |
| Réduction du taux d'impôt des sociétés en Alberta | (7) | (671) | - |
| Autres | 4 | 16 | 6 |
| Total de la charge (du produit) d'impôt des activités poursuivies | (851) | (797) | (1 010) |
| Taux d'imposition effectif | 26,3 % | (57,1) % | 25,7 % |

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé se présente de la façon suivante :

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--|--------------|-------|
| Passifs d'impôt différé | | |
| Passifs d'impôt différé devant être réglés dans les 12 mois | - | 3 |
| Passifs d'impôt différé devant être réglés après 12 mois | 4 146 | 4 540 |
| | 4 146 | 4 543 |
| Actifs d'impôt différé | | |
| Actifs d'impôt différé devant être recouverts dans les 12 mois | (88) | (113) |
| Actifs d'impôt différé devant être recouverts après 12 mois | (860) | (398) |
| | (948) | (511) |
| Passifs d'impôt différé, montant net | 3 198 | 4,032 |

Les actifs et passifs d'impôt différé devant être réglés dans les 12 mois représentent l'estimation que fait la direction du moment de la résorption des différences temporaires et peuvent ne pas correspondre à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

| Passifs d'impôt différé | Immobilisations corporelles | Gestion des risques | Autres | Total |
|---|-----------------------------|---------------------|-----------|--------------|
| 31 décembre 2018 | 5 450 | 44 | 51 | 5 545 |
| Imputés (crédités) au résultat | (927) | (43) | (7) | (977) |
| Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global | (25) | - | - | (25) |
| 31 décembre 2019 | 4 498 | 1 | 44 | 4 543 |
| Imputés (crédités) au résultat | (367) | (1) | (22) | (390) |
| Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global | (7) | - | - | (7) |
| 31 décembre 2020 | 4 124 | - | 22 | 4 146 |

| Actifs d'impôt différé | Pertes fiscales non utilisées | Gestion des risques | Autres | Total |
|---|-------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| 31 décembre 2018 | (357) | (1) | (326) | (684) |
| Imputés (crédités) au résultat | 129 | - | 34 | 163 |
| Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global | 3 | - | 7 | 10 |
| 31 décembre 2019 | (225) | (1) | (285) | (511) |
| Imputés (crédités) au résultat | (448) | (12) | 12 | (448) |
| Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global | 14 | - | (3) | 11 |
| 31 décembre 2020 | (659) | (13) | (276) | (948) |

| Passifs d'impôt différé, montant net | Total |
|--|--------------|
| Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2018 | 4 861 |
| Imputés (crédités) au résultat | (814) |
| Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global | (15) |
| Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2019 | 4 032 |
| Imputés (crédités) au résultat | (838) |
| Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global | 4 |
| Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2020 | 3 198 |

Les actifs d'impôt différé de 36 M\$ (néant en 2019) représentent les différences temporaires déductibles nettes des territoires américains qui ont été intégralement comptabilisées, étant donné que la probabilité qu'elles soient réalisées est prévue puisque la réalisation d'un résultat imposable est prévue. Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux 31 décembre 2020 et 2019 à l'égard de différences temporaires liées aux participations dans des filiales et des partenariats dont la société peut contrôler le moment de la résorption des différences temporaires et dont il est peu probable qu'elles se résorbent dans un avenir prévisible.

Les montants approximatifs des catégories fiscales, y compris des pertes fiscales, s'établissent comme suit :

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|-----------------|--------------|--------------|
| Canada | 6 540 | 6 113 |
| États-Unis | 3 117 | 2 648 |
| | 9 657 | 8 761 |

Au 31 décembre 2020, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 1 682 M\$ (696 M\$ en 2019) et des pertes d'exploitation nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de 1 084 M\$ (188 M\$ en 2019) qui expirent au plus tôt en 2037.

Toujours au 31 décembre 2020, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 85 M\$ (188 M\$ en 2019) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les gains en capital futurs. Au 31 décembre 2020, des gains en capital nets totalisant 22 M\$ (pertes en capital de 100 M\$ en 2019) ont été réalisés, réduisant ainsi le solde net des pertes en capital de l'exercice précédent. La société n'a pas comptabilisé une tranche de 254 M\$ (262 M\$ en 2019) du montant net des pertes en capital qui est associée aux pertes de change latentes sur sa dette libellée en dollars américains.

13. MONTANTS PAR ACTION

A) Résultat net par action – de base et dilué

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|----------------|---------|---------|
| Résultat découlant des éléments suivants : | | | |
| Activités poursuivies | (2 379) | 2 194 | (2 916) |
| Activités abandonnées | - | - | 247 |
| Résultat net | (2 379) | 2 194 | (2 669) |
| Nombre moyen pondéré d'actions, de base | 1 228,9 | 1 228,8 | 1 228,8 |
| Effet dilutif des droits de règlement net de Cenovus | - | 0,6 | 0,4 |
| Nombre moyen pondéré d'actions, après dilution | 1 228,9 | 1 229,4 | 1 229,2 |
| Résultat de base et dilué par action découlant de ce qui suit : (\$) | | | |
| Activités poursuivies | (1,94) | 1,78 | (2,37) |
| Activités abandonnées | - | - | 0,20 |
| | (1,94) | 1,78 | (2,17) |

Au 31 décembre 2020, 31 millions de DRN (32 millions en 2019; 34 millions en 2018) ont été exclus du nombre moyen pondéré d'actions après dilution en raison de leur effet antidilutif ou parce que leur prix d'exercice est supérieur au cours des actions ordinaires de Cenovus. Ces instruments pourraient potentiellement diluer le résultat par action futur. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les régimes de rémunération fondée sur des actions, il y a lieu de se reporter à la note 32.

B) Dividendes par action ordinaire

La société a suspendu temporairement son dividende sur les actions ordinaires en raison de la faiblesse du cours du pétrole à l'échelle mondiale. Avant la suspension, la société a versé des dividendes sur les actions ordinaires de 77 M\$, ou 0,0625 \$ par action ordinaire, au premier trimestre de 2020, dont la totalité a été versée en trésorerie (260 M\$ ou 0,2125 \$ par action ordinaire en 2019; 245 M\$ ou 0,20 \$ par action ordinaire en 2018). La déclaration d'un dividende est à l'entière discrétion du conseil d'administration de la société et réexaminée tous les trimestres. Le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende au premier trimestre de 0,0175 \$ par action ordinaire, payable le 31 mars 2021 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2021.

C) Dividende sur actions préférentielles

Après la clôture de l'arrangement le 1^{er} janvier 2021, les actions préférentielles de Husky en circulation ont été échangées contre des actions préférentielles de Cenovus (voir la note 39). Le conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes au premier trimestre sur les actions préférentielles de premier rang de séries 1, 2, 3, 5 et 7 de Cenovus, payables le 31 mars 2021, d'un montant de 8 M\$.

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--------------------------|------|------|
| Trésorerie | 368 | 108 |
| Placements à court terme | 10 | 78 |
| | 378 | 186 |

15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--|-------|-------|
| Charges à payer | 1 053 | 1 221 |
| Charges payées d'avance et acomptes | 121 | 54 |
| Avances consenties à des partenaires | 175 | 16 |
| Créances clients | 96 | 212 |
| Montants à recevoir d'entreprises communes | 35 | 36 |
| Autres | 8 | 17 |
| | 1 488 | 1 556 |

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

16. STOCKS

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Produits | | |
| Raffinage et commercialisation | 613 | 874 |
| Sables bitumineux | 382 | 570 |
| Hydrocarbures classiques | 1 | 1 |
| Pièces et fournitures | 93 | 87 |
| | 1 089 | 1 532 |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, une somme d'environ 9 996 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (14 285 M\$ en 2019; 15 664 M\$ en 2018).

Au 31 mars 2020, la société a comptabilisé des réductions de valeur hors trésorerie de 588 M\$ sur ses stocks de mélange de pétrole brut, de condensats et de produits raffinés. Par la suite, des stocks d'une valeur de 547 M\$ précédemment dépréciés à la fin de mars ont été vendus et la perte a été réalisée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a repris 39 M\$ de la réduction de valeur comptabilisée en mars sur les stocks de produits qu'elle détenait toujours par suite de l'amélioration des prix des produits raffinés et du pétrole brut. Au 31 décembre 2020, la société avait comptabilisé une réduction de valeur de 6 M\$ de ses stocks de produits raffinés.

Au 31 décembre 2019, la société avait comptabilisé une réduction de valeur de 25 M\$ de ses stocks de produits raffinés. La réduction de valeur des stocks a été réalisée en 2020.

17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

| | Total |
|--|------------|
| Au 31 décembre 2018 | 785 |
| Entrées d'actifs | 73 |
| Charges de prospection (note 10) | (82) |
| Variation des passifs relatifs au démantèlement | 9 |
| Variation des cours de change et autres | 2 |
| Au 31 décembre 2019 | 787 |
| Entrées d'actifs | 48 |
| Transferts aux immobilisations corporelles (note 18) ¹⁾ | (47) |
| Charges de prospection (note 10) | (91) |
| Épuisement | (18) |
| Variation des passifs relatifs au démantèlement | 5 |
| Sorties d'actifs (note 8) | (61) |
| Au 31 décembre 2020 | 623 |

1) Comprend le reclassement de 41 M\$ au titre des droits DRDB conservés à la vente des actifs de Marten Hills (voir la note 8).

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

| | Actifs en amont | | | | Total |
|---|------------------------------|-----------------|-----------------------|----------------------|---------------|
| | Mise en valeur et production | Autres en amont | Matériel de raffinage | Autres ¹⁾ | |
| COÛT | | | | | |
| Au 31 décembre 2018 | 28 046 | 333 | 5 632 | 1 213 | 35 224 |
| Ajustement au titre de la modification de méthode comptable ²⁾ | - | - | (4) | - | (4) |
| Entrées d'actifs | 695 | - | 228 | 193 | 1 116 |
| Variation des passifs relatifs au démantèlement | 340 | - | 9 | 5 | 354 |
| Variation des cours de change et autres | (9) | - | (288) | 3 | (294) |
| Sorties d'actifs (note 8) | (40) | - | - | - | (40) |
| Au 31 décembre 2019 | 29 032 | 333 | 5 577 | 1 414 | 36 356 |
| Entrées d'actifs | 475 | - | 243 | 93 | 811 |
| Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 17) | 6 | 41 | - | - | 47 |
| Variation des passifs relatifs au démantèlement | (11) | - | 3 | 2 | (6) |
| Variation des cours de change et autres | (6) | - | (152) | (1) | (159) |
| Sorties d'actifs | (3) | - | - | - | (3) |
| Au 31 décembre 2020 | 29 493 | 374 | 5 671 | 1 508 | 37 046 |
| AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATION CUMULÉS | | | | | |
| Au 31 décembre 2018 | 3 918 | 333 | 1 442 | 833 | 6 526 |
| Ajustement au titre de la modification de méthode comptable ²⁾ | - | - | (1) | - | (1) |
| Amortissement, épuisement et dépréciation | 1 735 | - | 241 | 75 | 2 051 |
| Charges de dépréciation (note 10) | 20 | - | - | 10 | 30 |
| Variation des cours de change et autres | 31 | - | (86) | - | (55) |
| Sorties d'actifs (note 8) | (29) | - | - | - | (29) |
| Au 31 décembre 2019 | 5 675 | 333 | 1 596 | 918 | 8 522 |
| Amortissement, épuisement et dépréciation | 1 768 | - | 242 | 109 | 2 119 |
| Charges de dépréciation (note 10) | 607 | - | 450 | 52 | 1 109 |
| Variation des cours de change et autres | (22) | - | (93) | - | (115) |
| Au 31 décembre 2020 | 8 028 | 333 | 2 195 | 1 079 | 11 635 |
| VALEUR COMPTABLE | | | | | |
| Au 31 décembre 2018 | 24 128 | - | 4 190 | 380 | 28 698 |
| Au 31 décembre 2019 | 23 357 | - | 3 981 | 496 | 27 834 |
| Au 31 décembre 2020 | 21 465 | 41 | 3 476 | 429 | 25 411 |

1) Comprend principalement le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les aéronefs.

2) En date du 1^{er} janvier 2019, la société a adopté IFRS 16.

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas assujettis à l'amortissement et à l'épuisement.

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Mise en valeur et production | 1 807 | 1 836 |
| Matériel de raffinage | 226 | 172 |
| | 2 033 | 2 008 |

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

19. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, MONTANT NET

| | Immobilier | Wagons et barges | Actifs de stockage ¹⁾ | Matériel de raffinage | Autres | Total |
|---|------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------|--------------|
| COÛT | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2019 ²⁾ | 517 | 63 | 292 | 13 | 9 | 894 |
| Entrées d'actifs | 10 | 436 | 172 | - | 6 | 624 |
| Résiliations | - | - | (11) | - | - | (11) |
| Reclassements | (8) | - | - | - | - | (8) |
| Réévaluation | - | (2) | 18 | (2) | - | 14 |
| Variation des cours de change et autres | (10) | (2) | (7) | (1) | (1) | (21) |
| Au 31 décembre 2019 | 509 | 495 | 464 | 10 | 14 | 1 492 |
| Entrées d'actifs | 1 | 18 | 22 | 5 | 7 | 53 |
| Résiliations | - | - | (1) | - | - | (1) |
| Modifications | - | - | 1 | - | (3) | (2) |
| Reclassements | (14) | - | - | - | - | (14) |
| Réévaluation | - | (20) | 19 | - | (1) | (2) |
| Variation des cours de change et autres | (1) | (13) | (8) | - | (2) | (24) |
| Au 31 décembre 2020 | 495 | 480 | 497 | 15 | 15 | 1 502 |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2019 ²⁾ | - | - | - | 1 | - | 1 |
| Amortissement | 29 | 55 | 75 | 2 | 4 | 165 |
| Charges de dépréciation (note 10) | 3 | - | - | - | - | 3 |
| Résiliations | - | - | (1) | - | - | (1) |
| Variation des cours de change et autres | - | - | (1) | - | - | (1) |
| Au 31 décembre 2019 | 32 | 55 | 73 | 3 | 4 | 167 |
| Amortissement | 27 | 86 | 95 | 2 | 5 | 215 |
| Charges de dépréciation (note 10) | - | 3 | - | - | - | 3 |
| Résiliations | - | - | (1) | - | - | (1) |
| Variation des cours de change et autres | (1) | (13) | (5) | - | (2) | (21) |
| Au 31 décembre 2020 | 58 | 131 | 162 | 5 | 7 | 363 |
| VALEUR COMPTABLE | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2019 ²⁾ | 517 | 63 | 292 | 12 | 9 | 893 |
| Au 31 décembre 2019 | 477 | 440 | 391 | 7 | 10 | 1 325 |
| Au 31 décembre 2020 | 437 | 349 | 335 | 10 | 8 | 1 139 |

1) Comprend les cavités et les réservoirs.

2) En date du 1^{er} janvier 2019, la société a adopté IFRS 16.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

20. AUTRES ACTIFS

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | 89 | 101 |
| Placements en titres de capitaux propres (note 35 A) | 52 | 52 |
| Participations dans des entreprises associées (note 8) | 97 | - |
| Investissement net dans des contrats de location-financement | 52 | 30 |
| Créances à long terme et montants payés d'avance | 11 | 28 |
| Autres | 12 | - |
| | 313 | 211 |

En 2019, Cenovus a conclu une convention aux termes de laquelle la société agit à titre d'expéditeur pour la capacité faisant l'objet d'engagements fermes d'un contrat de services de transport pipelinier d'un tiers. Les droits ont été comptabilisés au coût dans les immobilisations incorporelles et seront amortis sur la durée du contrat, qui est d'environ dix ans.

21. GOODWILL

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la valeur comptable du goodwill lié aux UGT Primrose (Foster Creek) et Christina Lake de la société s'établissait respectivement à 1 171 M\$ et à 1 101 M\$.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Les hypothèses utilisées aux fins des tests de dépréciation de Cenovus au 31 décembre 2020 sont conformes à celles présentées à la note 10. Il n'y a eu aucune réduction de valeur du goodwill au 31 décembre 2020.

22. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|---|--------------|--------------|
| Charges à payer | 912 | 1,085 |
| Créances clients | 608 | 954 |
| Intérêts | 77 | 49 |
| Avances consenties à des partenaires | 175 | 16 |
| Incitatif à long terme à l'intention des employés | 130 | 60 |
| Montants à payer à des entreprises communes | 6 | 2 |
| Gestion des risques | 58 | 2 |
| Provisions au titre de contrats déficitaires | 26 | 17 |
| Autres | 26 | 44 |
| | 2 018 | 2 229 |

23. EMPRUNTS À COURT TERME

La société dispose de facilités remboursables à vue non engagées de 1,6 G\$, dont une tranche de 600 M\$ peut être prélevée à des fins générales; la totalité du montant peut servir à l'émission de lettres de crédit. Au 31 décembre 2020, aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit (néant au 31 décembre 2019), et les lettres de crédit émises totalisaient 441 M\$ (364 M\$ au 31 décembre 2019).

WRB dispose de facilités remboursables à vue non engagées de 300 M\$ US (quote-part de la société de 150 M\$ US) pouvant servir à combler ses besoins en fonds de roulement à court terme. Au 31 décembre 2020, WRB avait effectué des prélèvements de 190 M\$ US sur ces facilités, soit une quote-part de 95 M\$ US (121 M\$ CA) pour la société (néant au 31 décembre 2019).

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

24. DETTE À LONG TERME ET STRUCTURE FINANCIÈRE

| Aux 31 décembre | Notes | 2020 | 2019 |
|---|-------|--------------|-------|
| Emprunt à terme renouvelable ¹⁾ | A | - | 265 |
| Billets non garantis libellés en dollars américains | B | 7 510 | 6 492 |
| Capital total de la dette | | 7 510 | 6 757 |
| Escomptes et coûts de transaction liés à la dette | | (69) | (58) |
| Dette à long terme | | 7 441 | 6 699 |

1) L'emprunt à terme renouvelable peut comprendre des acceptations bancaires, des emprunts au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de la dette, y compris la quote-part de la société dans les facilités remboursables à vue non engagées de WRB, s'est établi à 4,9 % (5,1 % en 2019).

Au 31 décembre 2020, la société respectait toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

A) Facilités de crédit engagées

Cenovus dispose d'une facilité de crédit renouvelable engagée composée d'une tranche de 1,2 G\$ venant à échéance le 30 novembre 2022 et d'une tranche de 3,3 G\$ venant à échéance le 30 novembre 2023. En avril 2020, la société a conclu une nouvelle facilité de crédit engagée de 1,1 G\$, qui lui procurera une meilleure résilience financière dans le contexte actuel. Le 31 décembre 2020, la société a résilié la facilité de crédit de 1,1 G\$.

B) Billets non garantis libellés en dollars américains

Le solde du capital des billets non garantis libellés en dollars américains de la société s'établit comme suit :

| Aux 31 décembre | 2020 | | 2019 | |
|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| | Montant du capital en \$ US | Total équivalent en \$ CA | Montant du capital en \$ US | Total équivalent en \$ CA |
| 3,00 %, échéant le 15 août 2022 | 500 | 637 | 500 | 650 |
| 3,80 %, échéant le 15 septembre 2023 | 450 | 573 | 450 | 585 |
| 5,38 %, échéant le 15 juillet 2025 | 1 000 | 1 273 | - | - |
| 4,25 %, échéant le 15 avril 2027 | 962 | 1 225 | 962 | 1 249 |
| 5,25 %, échéant le 15 juin 2037 | 583 | 742 | 641 | 833 |
| 6,75 %, échéant le 15 novembre 2039 | 1 390 | 1 770 | 1 400 | 1 818 |
| 4,45 %, échéant le 15 septembre 2042 | 155 | 198 | 155 | 202 |
| 5,20 %, échéant le 15 septembre 2043 | 58 | 74 | 58 | 75 |
| 5,40 %, échéant le 15 juin 2047 | 800 | 1 018 | 832 | 1 080 |
| | 5 898 | 7 510 | 4 998 | 6 492 |

La société dispose d'un prospectus préalable de base qui lui permet d'émettre à l'occasion, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs, là où la loi l'autorise, des titres d'emprunt, des actions ordinaires, des actions préférentielles, des reçus de souscription, des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions et des unités, d'un montant pouvant aller jusqu'à 5,0 G\$ US ou l'équivalent dans d'autres monnaies étrangères. Le prospectus préalable de base vient à échéance en octobre 2021. Les placements aux termes du prospectus préalable de base sont assujettis aux conditions du marché.

Le 30 juillet 2020, Cenovus a mené à bien aux États-Unis, aux termes de son prospectus préalable de base américain, le placement public de billets non garantis de premier rang d'un capital global de 1,0 G\$ US venant à échéance en 2025. Au 31 décembre 2020, la société disposait de 3,7 G\$ US aux termes du prospectus préalable de base.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a versé 81 M\$ US afin de racheter une partie de ses billets non garantis d'un capital de 100 M\$ US. Un profit au rachat de 25 M\$ a été comptabilisé dans les charges financières (voir la note 6).

C) Paiements obligatoires au titre de la dette

| Aux 31 décembre 2020 | Montant du capital en \$ US | Total équivalent en \$ CA |
|----------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 2022 | 500 | 637 |
| 2023 | 450 | 573 |
| 2025 | 1 000 | 1 273 |
| Par la suite | 3 948 | 5 027 |
| | 5 898 | 7 510 |

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

D) Structure financière

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de Cenovus se compose des capitaux propres et de la dette nette. La dette nette comprend les emprunts à court terme et la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme de la société, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de placements à court terme. Cenovus mène ses activités et prend des décisions à leur égard conformément à celles d'une société ayant une cote de solvabilité élevée. Les objectifs de la société en matière de gestion de sa structure financière visent à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux, à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et à financer les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Pour assurer sa résilience financière, Cenovus peut, entre autres initiatives, ajuster le montant de ses dépenses d'investissement et de ses charges d'exploitation, effectuer des prélèvements sur ses facilités de crédit ou rembourser des emprunts en cours, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions ordinaires de la société aux fins d'annulation, émettre de nouveaux titres d'emprunt ou de nouvelles actions.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement à l'aide notamment de mesures financières non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/bénéfice ajusté avant intérêts, impôt et dotation aux amortissements (« BAIIA ajusté ») et le ratio dette/capitaux permanents. Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de la société et sont utilisés pour gérer son endettement global.

Cenovus vise un ratio dette nette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0x à long terme. Ce ratio peut parfois être supérieur à celui ciblé en raison de facteurs comme la faiblesse persistante des prix des marchandises.

Ratio dette nette/BAIIA ajusté¹⁾

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|--------------|-------------|-------------|
| Emprunts à court terme | 121 | - | - |
| Partie courante de la dette à long terme | - | - | 682 |
| Dette à long terme | 7 441 | 6 699 | 8 482 |
| Déduire : Trésorerie et équivalents de trésorerie | (378) | (186) | (781) |
| Dette nette | 7 184 | 6 513 | 8 383 |
| Résultat net | (2 379) | 2 194 | (2 669) |
| Ajouter (déduire) : | | | |
| Charges financières | 536 | 511 | 628 |
| Produit d'intérêts | (9) | (12) | (19) |
| Charge (produit) d'impôt sur le résultat | (851) | (797) | (920) |
| Amortissement, épuisement et dépréciation | 3 464 | 2 249 | 2 131 |
| Coûts de prospection | 91 | 82 | 2 123 |
| (Profit latent) perte latente lié à la gestion des risques | 56 | 149 | (1 249) |
| (Profit) perte de change, montant net | (181) | (404) | 854 |
| Réévaluation du paiement conditionnel | (80) | 164 | 50 |
| (Profit) perte sur les activités abandonnées | - | - | (301) |
| (Profit) perte à la sortie d'actifs | (81) | (2) | 795 |
| Autres (produits) charges, montant net | 40 | 9 | 13 |
| BAIIA ajusté | 606 | 4 143 | 1 436 |
| Ratio dette nette/BAIIA ajusté | 11,9x | 1,6x | 5,8x |

1) IFRS 16 a été adoptée le 1^{er} janvier 2019 par l'application de l'approche rétrospective modifiée; par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée.

Ratio dette nette/capitaux permanents

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Dette nette | 7 184 | 6 513 | 8 383 |
| Capitaux propres | 16 707 | 19 201 | 17 468 |
| Ratio dette nette/capitaux permanents | 30 % | 25 % | 32 % |

Cenovus gère également son ratio dette nette/capitaux permanents afin d'assurer la conformité aux clauses restrictives correspondantes, telles qu'elles sont définies dans les conventions liées aux facilités de crédit engagées. Aux termes de sa facilité de crédit engagée, la société est tenue de conserver un ratio dette/capitaux permanents, tel qu'il est défini dans les conventions, ne dépassant pas 65 %. Le ratio de la société est nettement en deçà de cette limite.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

25. OBLIGATIONS LOCATIVES

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------|--------------|
| Obligations locatives à l'ouverture de l'exercice | 1 916 | 1 494 |
| Entrées d'actifs | 49 | 590 |
| Charge d'intérêts (note 6) | 87 | 82 |
| Paievements de loyers | (284) | (232) |
| Résiliations | (1) | (11) |
| Modifications | (2) | - |
| Réévaluation | (2) | 15 |
| Variation des cours de change et autres | (6) | (22) |
| Obligations locatives à la clôture de l'exercice | 1 757 | 1 916 |
| Déduire : Partie courante | 184 | 196 |
| Partie non courante | 1 573 | 1 720 |

La société a des obligations locatives au titre de contrats visant des locaux à bureaux, des wagons, des barges, des actifs de stockage, des appareils et services de forage et autre matériel de raffinage et mobile. La durée des contrats de location est négociée pour chaque contrat et est assortie d'un large éventail de modalités.

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 |
|-------------------------------------|------|------|
| Paievements de loyers variables | 16 | 19 |
| Paievements de loyers à court terme | 6 | 13 |

La société a des paievements de loyers variables liés à des impôts fonciers visant des contrats liés à des biens immobiliers. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location dont la durée est d'au plus douze mois.

La société a tenu compte des options de prolongation dans le calcul des obligations locatives, en vertu desquelles la société a le droit de prolonger la durée d'un contrat de location, à son gré, et qu'elle est raisonnablement certaine d'exercer l'option de prolongation. La société n'a prévu aucune option de résiliation significative et les montants résiduels ne sont pas importants.

26. PAIEMENT CONDITIONNEL

| | 2020 | 2019 |
|---|-----------|------------|
| Paievement conditionnel à l'ouverture de l'exercice | 143 | 132 |
| Réévaluation ¹⁾ | (80) | 164 |
| Obligations réglées ou à payer | - | (153) |
| Paievement conditionnel à la clôture de l'exercice | 63 | 143 |
| Déduire : Partie courante | 36 | 79 |
| Partie non courante | 27 | 64 |

1) Le paievement conditionnel est inscrit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatées en résultat net.

Dans le cadre de l'acquisition (l'« acquisition en 2017 ») auprès de ConocoPhillips Company et de certaines de ses filiales (collectivement, « ConocoPhillips »), Cenovus a convenu de verser des paievements trimestriels à ConocoPhillips au cours des cinq années suivant le 17 mai 2017 pour chaque trimestre où le prix moyen du pétrole brut du WCS sera supérieur à 52,00 \$ le baril. Le paievement trimestriel sera de 6 M\$ pour chaque dollar en excédent du prix du WCS de 52,00 \$ le baril. Le calcul comporte un mécanisme d'ajustement tenant compte de certaines interruptions de production importantes à Foster Creek et à Christina Lake, qui pourra réduire le montant d'un paievement conditionnel. Le paievement éventuel n'est pas plafonné.

Le paievement conditionnel est comptabilisé à titre d'option financière. La juste valeur est établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options, qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le WTI, la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WTI et du WCS, et actualisée à un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Le paievement conditionnel est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites dans le résultat net. Au 31 décembre 2020, aucun montant n'était exigible en vertu de cette convention (14 M\$ en 2019).

27. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actuelle des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut.

La valeur comptable totale de l'obligation s'établit comme suit :

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------|--------------|
| Passifs relatifs au démantèlement à l'ouverture de l'exercice | 1 235 | 875 |
| Obligations prises en charge | 14 | 3 |
| Obligations réglées | (42) | (52) |
| Passifs cédés | (2) | (8) |
| Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs | 13 | 21 |
| Variation du taux d'actualisation | (28) | 339 |
| Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 6) | 57 | 58 |
| Écart de conversion | 1 | (1) |
| Passifs relatifs au démantèlement à la clôture de l'exercice | 1 248 | 1 235 |

Au 31 décembre 2020, le montant des flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 4 953 M\$ (5 173 M\$ en 2019). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 5,0 % (4,9 % en 2019) et d'un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2019). Il est prévu que la majorité de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et qu'elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La société prévoit régler des passifs liés au démantèlement d'environ 40 M\$ à 45 M\$ au cours du prochain exercice. La révision des flux de trésorerie futurs estimatifs fait suite à la variation du calendrier des passifs relatifs au démantèlement sur la durée de vie estimative des réserves et à une augmentation des estimations de coûts.

Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation auraient l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

| Aux 31 décembre | Fourchette de sensibilité | 2020 | | 2019 | |
|---|---------------------------|--------|--------|--------|--------|
| | | Hausse | Baisse | Hausse | Baisse |
| Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit | ± un pour cent | (228) | 313 | (236) | 332 |
| Taux d'inflation | ± un pour cent | 321 | (235) | 340 | (243) |

28. AUTRES PASSIFS

| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|
| Incitatif à long terme à l'intention des employés | 33 | 103 |
| Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 29) | 91 | 73 |
| Provisions au titre de contrats déficitaires | 39 | 46 |
| Autres | 18 | 19 |
| | 181 | 241 |

29. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. La majorité des salariés participent à la composante de cotisations définies. Les salariés qui satisfont à certains critères peuvent délaisser la composante de cotisations définies pour une composante de prestations définies pour leurs années de service à venir.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société procurent à certains salariés à la retraite des prestations de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans ainsi que des prestations d'assurance vie.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

qui a été déposée est datée du 31 décembre 2019, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2022.

A) Obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi et situation de capitalisation

L'information à l'égard des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE ») fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

| Aux 31 décembre | Prestations de retraite | | AAPE | |
|--|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice | 158 | 167 | 22 | 21 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 13 | 11 | 1 | 1 |
| Coût financier ¹⁾ | 5 | 6 | - | 1 |
| Prestations versées | (6) | (36) | (2) | (2) |
| Cotisations des participants | 2 | 2 | - | - |
| Réévaluations : | | | | |
| Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience | 1 | (4) | (2) | - |
| Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières | 15 | 12 | 1 | 1 |
| Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice | 188 | 158 | 20 | 22 |
| Actifs du régime | | | | |
| Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice | 107 | 113 | - | - |
| Cotisations de l'employeur | 6 | 9 | - | - |
| Cotisations des participants | 2 | 2 | - | - |
| Prestations versées | (5) | (35) | - | - |
| Produit d'intérêts ¹⁾ | 2 | 3 | - | - |
| Réévaluations : | | | | |
| Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts) | 5 | 15 | - | - |
| Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice | 117 | 107 | - | - |
| (Passif) au titre des prestations de retraite et des AAPE²⁾ | (71) | (51) | (20) | (22) |

1) Fondé sur le taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice.

2) Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 17,4 ans et de 13,3 ans, respectivement.

B) Charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

| Exercices clos les 31 décembre | Prestations de retraite | | | AAPE | | |
|--|-------------------------|-----------|-----------|----------|----------|----------|
| | 2020 | 2019 | 2018 | 2020 | 2019 | 2018 |
| Coût de la composante de prestations définies | | | | | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 13 | 11 | 13 | 1 | 1 | 1 |
| Coûts des services passés – réductions | - | - | (2) | - | - | - |
| Coût financier, montant net | 3 | 3 | 3 | - | 1 | 1 |
| Réévaluations : | | | | | | |
| Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts) | (5) | (15) | 7 | - | - | - |
| Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience | 1 | (4) | - | (2) | - | - |
| Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières | 15 | 12 | - | 1 | 1 | (1) |
| Coût (profit) de la composante de prestations définies | 27 | 7 | 21 | - | 3 | 1 |
| Coût de la composante de cotisations définies | 22 | 21 | 22 | - | - | - |
| Coût total du régime | 49 | 28 | 43 | - | 3 | 1 |

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

C) Objectifs de placement et juste valeur des actifs du régime

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou surpasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

La répartition des actifs entre les divers types de fonds de placement est validée périodiquement et rééquilibrée chaque mois au besoin. La structure de répartition des actifs cible une composante de 25 % à 70 % en titres de participation, de 25 % à 35 % en titres à revenu fixe, d'au plus 15 % en fonds immobilier, d'au plus 10 % en actifs infrastructureux cotés, d'au plus 10 % en titres de créance des marchés émergents et d'au plus 10 % en trésorerie et équivalents de trésorerie.

La société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer les risques auxquels sont exposés les actifs du régime. Par rapport aux périodes précédentes, aucun changement n'a été apporté au processus qu'utilise la société pour gérer ces risques.

La juste valeur des actifs du régime s'établit comme suit :

| 31 décembre | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|
| Titres de participation | 58 | 59 |
| Titres à revenu fixe | 35 | 35 |
| Titres immobiliers | 6 | - |
| Titres d'infrastructure cotés | 8 | 9 |
| Titres de créance des marchés émergents | 7 | - |
| Actifs non investis | 1 | 2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 | 2 |
| | 117 | 107 |

La juste valeur des titres de participation, à revenu fixe et d'infrastructure cotés est fondée sur le cours du fonds sous-jacent (niveau 1). La juste valeur des titres immobiliers rend compte de l'évaluation de chaque bien immobilier investi (niveau 2). La juste valeur des actifs non investis correspond à la valeur actualisée des paiements futurs prévus (niveau 3).

Le régime de retraite à prestations définies ne détient aucune participation directe dans les actions de Cenovus.

D) Capitalisation

La composante de prestations définies est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2019 et des directives du comité de retraite de la direction et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

Les employés qui participent au régime de retraite à prestations définies sont tenus d'y verser 4 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum annuel, et la société fournit le reste du financement nécessaire pour faire en sorte que les prestations soient entièrement capitalisées au moment de la retraite. Les cotisations prévues de l'employeur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021 sont de 10 M\$ pour le régime à prestations définies. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont capitalisés au besoin.

E) Hypothèses actuarielles et sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

| Exercices clos les 31 décembre | Prestations de retraite | | | AAPE | | |
|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 2020 | 2019 | 2018 | 2020 | 2019 | 2018 |
| Taux d'actualisation | 2,50 % | 3,00 % | 3,50 % | 2,50 % | 3,00 % | 3,50 % |
| Taux de croissance future des salaires | 3,97 % | 3,94 % | 3,88 % | 4,94 % | 5,08 % | 5,08 % |
| Longévité moyenne (en années) | 88,3 | 88,2 | 88,2 | 88,2 | 88,2 | 88,1 |
| Évolution du coût des soins de santé | s. o. | s. o. | s. o. | 6,00 % | 6,00 % | 6,00 % |

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Sensibilité

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi à des modifications des hypothèses actuarielles pertinentes s'établit comme suit :

| Aux 31 décembre | 2020 | | 2019 | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| | Hausse | Baisse | Hausse | Baisse |
| Variation de un point de pourcentage | | | | |
| Taux d'actualisation | (31) | 40 | (25) | 32 |
| Taux de croissance future des salaires | 4 | (4) | 3 | (3) |
| Évolution du coût des soins de santé | 1 | (1) | 1 | (1) |
| Variation de un an du taux de mortalité futur | 4 | (4) | 3 | (3) |

L'analyse de sensibilité est fondée sur une modification d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. Cependant, la modification d'une hypothèse donnée peut avoir des répercussions sur une autre hypothèse. La méthodologie utilisée pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles importantes est la même que celle qui a été appliquée au calcul du passif au titre des prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

F) Risques

En raison de ses régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, la société est exposée à des risques actuariels, comme les risques liés à la longévité, aux taux d'intérêt, aux placements et aux salaires.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation du taux de mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une hausse de l'espérance de vie des participants entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement des obligations de sociétés produira une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies, qui sera cependant annulée en partie par un accroissement du rendement sur les placements en titres de créance.

Risque de placement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation établi par rapport aux rendements des obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera déficitaire. En raison de la nature à long terme des passifs du régime, une proportion plus élevée des actifs du régime est investie dans des titres de participation que dans des titres de créance et dans l'immobilier.

Risque lié aux salaires

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par rapport aux salaires futurs des participants du régime. C'est pourquoi une hausse du salaire des participants se traduira par une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

30. CAPITAL SOCIAL

A) Autorisé

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre d'actions préférentielles de premier et de second rang ne dépassant pas, au total, 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les actions préférentielles de premier et de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établis par le conseil d'administration de la société avant leur émission, sous réserve des statuts de la société. Avant la clôture de l'arrangement, les statuts de Cenovus ont été modifiés en date du 30 décembre 2020 afin de créer les actions préférentielles de premier rang des séries 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la société.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

B) Émis et en circulation

| Aux 31 décembre | 2020 | | 2019 | |
|--|---|---------------|---|---------------|
| | Nombre d'actions ordinaires (en milliers) | Montant | Nombre d'actions ordinaires (en milliers) | Montant |
| En circulation à l'ouverture de l'exercice | 1 228 828 | 11 040 | 1 228 790 | 11 040 |
| Actions ordinaires émises aux termes du régime d'options sur actions (note 32) | 42 | - | 38 | - |
| En circulation à la clôture de l'exercice | 1 228 870 | 11 040 | 1 228 828 | 11 040 |

Aucune action préférentielle n'était en circulation au 31 décembre 2020 (aucune en 2019).

Au 31 décembre 2020, 27 millions d'actions ordinaires (26 millions en 2019) pouvaient être émises aux termes du régime d'options sur actions.

Après le 31 décembre 2020, la société a émis des actions ordinaires et des actions préférentielles de premier rang dans le cadre de l'arrangement clos le 1^{er} janvier 2021 (voir la note 39).

C) Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana Corporation (« Encana ») dans le cadre du plan d'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana (maintenant connue sous le nom d'Ovintiv Inc.) et Cenovus (résultat avant l'arrangement). En outre, le surplus d'apport comprend la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 32 A).

| | Résultat avant l'arrangement | Rémunération fondée sur des actions | Total |
|---|------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2018 | 4 086 | 281 | 4 367 |
| Charge de rémunération fondée sur des actions | - | 10 | 10 |
| Au 31 décembre 2019 | 4 086 | 291 | 4 377 |
| Charge de rémunération fondée sur des actions | - | 14 | 14 |
| Au 31 décembre 2020 | 4 086 | 305 | 4 391 |

31. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

| | Régimes à prestations définies | Instruments de capitaux propres de sociétés fermées | Écart de change | Total |
|---|--------------------------------|---|-----------------|------------|
| Au 31 décembre 2018 | (7) | 15 | 1 030 | 1 038 |
| Autres éléments du résultat global, avant l'impôt | 6 | 14 | (228) | (208) |
| Impôt sur le résultat | (1) | (2) | - | (3) |
| Au 31 décembre 2019 | (2) | 27 | 802 | 827 |
| Autres éléments du résultat global, avant l'impôt | (10) | - | (44) | (54) |
| Impôt sur le résultat | 2 | - | - | 2 |
| Au 31 décembre 2020 | (10) | 27 | 758 | 775 |

32. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

A) Régime d'options sur actions destiné aux employés

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat d'une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options expirent après sept ans.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de DRN. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des DRN peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice. Par ailleurs, le porteur peut choisir d'exercer l'option et de recevoir un paiement en trésorerie net égal à l'excédent du produit de la vente des actions ordinaires sur le marché sur le prix d'exercice de l'option.

Les DRN s'acquiescent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes.

Droits de règlement net

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est établie à 2,27 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,19 % |
| Rendement de l'action prévu | 1,77 % |
| Volatilité prévue ¹⁾ | 29,74 % |
| Durée prévue (en années) | 5,00 |

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN.

| Exercice clos le 31 décembre 2020 | Nombre de DRN (en milliers) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
|--|--------------------------------|------------------------------------|
| En cours à l'ouverture de l'exercice | 31 528 | 22,61 |
| Attribuées | 5 783 | 11,73 |
| Exercés | (42) | 9,48 |
| Abandonnés | (416) | 23,52 |
| Expirés | (6 256) | 32,60 |
| En cours à la clôture de l'exercice | 30 597 | 18,52 |

| Au 31 décembre 2020 Fourchette de prix d'exercice (\$) | DRN en cours | | | DRN exerçables | |
|---|--------------------------------|--|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| | Nombre de DRN (en milliers) | Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) | Nombre de DRN (en milliers) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
| 5,00 à 9,99 | 2 796 | 4,2 | 9,48 | 1 596 | 9,48 |
| 10,00 à 14,99 | 12 921 | 5,2 | 12,27 | 4 189 | 13,53 |
| 15,00 à 19,99 | 2 691 | 2,3 | 19,47 | 2 691 | 19,47 |
| 20,00 à 24,99 | 3 078 | 1,1 | 22,26 | 3 078 | 22,26 |
| 25,00 à 29,99 | 8 540 | 0,1 | 28,37 | 8 540 | 28,37 |
| 30,00 à 34,99 | 571 | 0,5 | 32,27 | 571 | 32,27 |
| | 30 597 | 2,9 | 18,52 | 20 665 | 21,94 |

L'arrangement conclu le 1^{er} janvier 2021 a donné lieu à une accélération de l'acquisition des droits rattachés aux DRN en cours détenus par des employés salariés et certains dirigeants non membres de la haute direction de la société. En vertu des modalités des DRN, 2 738 000 DRN supplémentaires ont été acquis et pouvaient être exercés en raison de l'accélération de l'acquisition des droits le 1^{er} janvier 2021.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

B) Unités d'actions liées au rendement

Cenovus a attribué des UAR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières dont l'acquisition des droits se fait au fil du temps et qui permettent aux employés de recevoir, lorsque les droits sont acquis, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Le nombre d'UAR admissibles à l'acquisition est établi par un coefficient qui va de 0 % à 200 % et repose sur l'atteinte par la société de mesures de rendement clés préétablies. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 65 M\$ au 31 décembre 2020 (53 M\$ en 2019) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. L'arrangement conclu le 1^{er} janvier 2021 a donné lieu à une accélération de l'acquisition des droits rattachés aux UAR en cours détenus par des employés salariés et certains dirigeants non membres de la haute direction de la société. Par conséquent, la valeur intrinsèque des UAR s'est établie à 51 M\$ au 31 décembre 2020. En vertu des modalités des UAR, 7 055 000 UAR seront réglées en trésorerie après le 31 décembre 2020 selon le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours avant la date de clôture. La valeur intrinsèque des UAR acquises s'établissait à néant au 31 décembre 2019.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus.

| | Nombre d'UAR (en milliers) |
|--|--|
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | |
| En cours à l'ouverture de l'exercice | 6 912 |
| Attribuées | 3 846 |
| Acquises et payées | (1 223) |
| Annulées | (449) |
| Unités au lieu de dividendes | 198 |
| En cours à la clôture de l'exercice | 9 284 |

C) Unités d'actions de négociation restreinte

Cenovus a attribué des UANR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions de négociation restreinte destiné aux employés. Les UANR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Les droits afférents aux UANR sont généralement acquis après trois ans.

Les UANR sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

La société a comptabilisé un passif de 61 M\$ au 31 décembre 2020 (63 M\$ en 2019) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UANR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. L'arrangement conclu le 1^{er} janvier 2021 a donné lieu à une accélération de l'acquisition des droits rattachés aux UANR en cours détenus par des employés salariés et certains dirigeants non membres de la haute direction de la société. Par conséquent, la valeur intrinsèque des UANR s'est établie à 60 M\$ au 31 décembre 2020. En vertu des modalités des UANR, 8 237 000 UANR seront réglées en trésorerie après le 31 décembre 2020 selon le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours avant la date de clôture. La valeur intrinsèque des UANR acquises s'établissait à néant au 31 décembre 2019.

Le tableau suivant résume l'information sur les UANR détenues par les employés de Cenovus.

| | Nombre d'UANR (en milliers) |
|--|---|
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | |
| En cours à l'ouverture de l'exercice | 8 372 |
| Attribuées | 2 686 |
| Acquises et payées | (2 606) |
| Annulées | (234) |
| Unités au lieu de dividendes | 212 |
| En cours à la clôture de l'exercice | 8 430 |

D) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et certains employés de Cenovus peuvent recevoir des UAD dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés admissibles ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquiescent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année civile qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

La société a comptabilisé un passif de 10 M\$ au 31 décembre 2020 (16 M\$ en 2019) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution. Dans le cadre de l'arrangement, la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi d'un porteur d'UAD qui est un administrateur ou un employé de Cenovus entraînera le règlement et le rachat des UAD en trésorerie selon le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours avant la date de rachat conformément aux modalités du régime d'UAD.

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus.

| Exercice clos le 31 décembre 2020 | Nombre d'UAD (en milliers) |
|--|----------------------------------|
| En cours à l'ouverture de l'exercice | 1 237 |
| Attribuées aux administrateurs | 288 |
| Attribuées | 30 |
| Unités au lieu de dividendes | 33 |
| Rachetées | (255) |
| En cours à la clôture de l'exercice | 1 333 |

E) Total de la rémunération fondée sur des actions

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Droits de règlement net | 11 | 9 | 6 |
| Unités d'actions liées au rendement | 19 | 15 | (6) |
| Unités d'actions soumises à des restrictions | 23 | 34 | 9 |
| Unités d'actions différées | (4) | 9 | - |
| Charge de rémunération fondée sur des actions | 49 | 67 | 9 |
| Coûts de la rémunération fondée sur des actions incorporés à l'actif | 16 | 20 | 4 |
| | 65 | 87 | 13 |

33. CHARGES DE PERSONNEL

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|------------|------------|------------|
| Salaires, primes et autres avantages à court terme | 605 | 567 | 580 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 33 | 29 | 30 |
| Charge de rémunération fondée sur des actions (note 32) | 49 | 67 | 9 |
| Autres incitatifs à long terme | (4) | 31 | - |
| Indemnités de cessation d'emploi | 9 | 6 | 63 |
| | 692 | 700 | 682 |

La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux UAR, aux UANR et aux UAD.

34. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Salaires, jetons de présence et avantages à court terme | 21 | 24 | 20 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 3 | 2 | 3 |
| Rémunération fondée sur des actions | 15 | 22 | 5 |
| Autres incitatifs à long terme | 1 | 1 | - |
| Indemnités de cessation d'emploi | 6 | - | 9 |
| | 46 | 49 | 37 |

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice.

35. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, l'investissement net dans des contrats de location-financement, les comptes créditeurs et charges à payer, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les instruments de capitaux propres dans des sociétés fermées, les créances à long terme, les obligations locatives, le paiement conditionnel, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A) Juste valeur des instruments financiers non dérivés

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, et les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur des créances à long terme et de l'investissement net dans des contrats de location-financement se rapproche de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative de la dette à long terme a été établie en fonction des cours des titres d'emprunt à long terme sur le marché secondaire à la clôture de la période (niveau 2). Au 31 décembre 2020, la valeur comptable de la dette à long terme de Cenovus s'établissait à 7 441 M\$, et sa juste valeur, à 8 608 M\$ (valeur comptable de 6 699 M\$ et juste valeur de 7 610 M\$ en 2019).

Les instruments de capitaux propres classés à la JVAERG se composent des titres de capitaux propres dans des sociétés fermées. La société classe certains instruments de capitaux propres dans des sociétés fermées à la JVAERG, car ils ne sont pas détenus à des fins de transaction et que les variations de la juste valeur ne rendent pas compte des activités de la société. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à titre d'autres actifs aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en fonction de transactions récentes visant des titres de sociétés fermées (niveau 3), s'il y a eu de telles transactions.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres de sociétés fermées classés à la JVAERG.

| | 2020 | 2019 |
|--|-----------|-----------|
| Juste valeur à l'ouverture de l'exercice | 52 | 38 |
| Variation de la juste valeur ¹⁾ | - | 14 |
| Juste valeur à la clôture de l'exercice | <u>52</u> | <u>52</u> |

1) Les variations de la juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global.

B) Juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques de la société comprennent des swaps sur le pétrole brut, des contrats à terme et des contrats à terme sur le gaz naturel et, s'il en est, des options sur le pétrole brut, des contrats à terme et des swaps sur les condensats ainsi que des swaps de change, des swaps de taux d'intérêt ainsi que des swaps de devises et de taux d'intérêt. Les contrats de pétrole brut, de condensats et, s'il en est, de gaz naturel sont comptabilisés à leur juste valeur estimative établie en fonction de la différence entre le prix prévu par contrat et le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, selon des prix cotés sur les marchés ou le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, extrapolé pour la durée du contrat (niveau 2). La juste de valeur des swaps de cours de change est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes des cours de change (niveau 2), et la juste de valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes des taux d'intérêt (niveau 2). La juste de valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes des taux de change (niveau 2) et des courbes des taux d'intérêt (niveau 2).

Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

| Aux 31 décembre | 2020 | | | 2019 | | |
|--|---------------------|--------|-------------|---------------------|--------|-------------|
| | Gestion des risques | | | Gestion des risques | | |
| | Actif | Passif | Montant net | Actif | Passif | Montant net |
| Pétrole brut, gaz naturel et condensat | 5 | 58 | (53) | 5 | 2 | 3 |

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs de la société s'appliquant aux actifs et aux passifs liés à la gestion des risques comptabilisés à la juste valeur.

| | | |
|---|-------------|------|
| Aux 31 décembre | 2020 | 2019 |
| Niveau 2 – Prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché | (53) | 3 |

Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de Cenovus.

| | | |
|--|--------------|-------|
| | 2020 | 2019 |
| Juste valeur des contrats à l'ouverture de l'exercice | 3 | 160 |
| Juste valeur des contrats conclus durant l'exercice | 252 | 7 |
| Variation de la juste valeur des contrats en cours à l'ouverture de l'exercice et des contrats conclus durant l'exercice | (308) | (156) |
| Profit (perte) de change latent(e) sur les contrats libellés en dollars américains | - | (8) |
| Juste valeur des contrats à la clôture de l'exercice | (53) | 3 |

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement si Cenovus possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Cenovus compense les actifs et les passifs liés à la gestion des risques lorsque la contrepartie, la marchandise, la devise et le moment du règlement sont les mêmes. Aucune autre position de gestion des risques non dénouée n'est visée par des conventions de compensation globale exécutoires ou autres ententes semblables qui ne sont pas autrement compensées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des positions de compensation liées à la gestion des risques de la société.

| Aux 31 décembre | 2020 | | | 2019 | | |
|--|---------------------|-------------|-------------|---------------------|--------|-------------|
| | Gestion des risques | | | Gestion des risques | | |
| | Actif | Passif | Montant net | Actif | Passif | Montant net |
| Positions de gestion des risques comptabilisées | | | | | | |
| Montant brut | 70 | 123 | (53) | 13 | 10 | 3 |
| Montant compensé | (65) | (65) | - | (8) | (8) | - |
| Montant net selon les états financiers consolidés | 5 | 58 | (53) | 5 | 2 | 3 |

Les passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit. Grâce aux pratiques en matière de crédit qui limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties, les variations de la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers sont négligeables.

Cenovus donne une garantie en trésorerie relativement à certains de ses contrats de gestion des risques, qui n'est pas compensée par le passif financier correspondant. Le montant de la garantie en trésorerie nécessaire varie quotidiennement sur la durée des contrats de gestion des risques en question en fonction des fluctuations des prix des marchandises. Une garantie en trésorerie additionnelle est nécessaire si, sur une base nette, les montants à payer liés à la gestion des risques sont supérieurs aux montants à recevoir pour une journée donnée. Au 31 décembre 2020, 59 M\$ étaient donnés en garantie (néant en 2019).

C) Juste valeur du paiement conditionnel

Le paiement conditionnel est inscrit à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options (niveau 3), qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le WTI, la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WTI et du WCS, et actualisée au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 2,0 %. La juste valeur du paiement conditionnel a été établie par l'équipe d'évaluation interne de Cenovus composée de personnes compétentes qui connaissent les techniques d'évaluation de la juste valeur et possèdent une expérience à leur égard. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du paiement conditionnel a été évaluée à 63 M\$ (143 M\$ en 2019).

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le prix à terme moyen du WCS pour la durée restante du paiement conditionnel est de 42,93 \$ le baril. La volatilité implicite moyenne des options sur le WTI et des options sur les cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain utilisée pour évaluer le paiement conditionnel était respectivement de 35,6 % et de 6,8 %. Des variations des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation du prix des options, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, auraient donné lieu à des profits ou des pertes latents qui auraient eu l'incidence suivante sur le résultat avant impôt :

| Au 31 décembre 2020 | Fourchette de sensibilité | Hausse | Baisse |
|--|---------------------------|--------|--------|
| Prix à terme du WCS | ± 5,00 \$/b | (41) | 32 |
| Volatilité des options sur le WTI | ± 5 % | (18) | 17 |
| Volatilité des options sur les cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien | ± 5 % | 7 | (10) |

| Au 31 décembre 2019 | Fourchette de sensibilité | Hausse | Baisse |
|--|---------------------------|--------|--------|
| Prix à terme du WCS | ± 5,00 \$/b | (129) | 80 |
| Volatilité des options sur le WTI | ± 5 % | (45) | 42 |
| Volatilité des options sur les cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien | ± 5 % | 10 | (19) |

D) Incidence sur le résultat des (profits) pertes sur les positions de gestion des risques

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|------------|------------|------------|
| (Profit réalisé) perte réalisée ¹⁾ | 252 | 7 | 1 554 |
| (Profit latent) perte latente ²⁾ | 56 | 149 | (1 249) |
| (Profit) perte lié(e) à la gestion des risques découlant des activités poursuivies | 308 | 156 | 305 |

- 1) Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé.
2) Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

36. GESTION DES RISQUES

Cenovus est exposée à des risques financiers, notamment le risque lié aux prix des marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

Pour gérer son exposition à la volatilité des taux d'intérêt, la société peut parfois conclure des swaps de taux d'intérêt. Pour atténuer son exposition aux variations des cours de change, la société conclut régulièrement des contrats de change. Pour gérer la charge d'intérêts sur ses emprunts à court terme, la société conclut parfois des swaps de devises. Au 31 décembre 2020, aucun contrat de swap de taux d'intérêt, de cours du change ou de devises n'était en cours.

Pour gérer son exposition aux fluctuations des prix de marchandises entre le moment où les produits sont fabriqués ou achetés et celui où ils sont vendus au client ou utilisés par Cenovus, la société peut de temps à autre prendre des positions financières dans le cadre de ses activités continues pour la commercialisation de sa production et de ses volumes de pétrole brut et de condensats en stocks. La société a constitué des positions de gestion des risques afin de profiter de la marge supplémentaire qu'elle s'attend à recevoir lorsque les produits seront vendus, à une date ultérieure. Pour atténuer son exposition globale aux fluctuations des prix des marchandises, la société peut aussi parfois prendre des positions financières pour protéger ses flux de trésorerie à court terme et futurs. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des positions financières correspondait à un passif net de 53 M\$ et ces positions se composaient surtout des instruments liés au pétrole brut et aux condensats.

Juste valeur nette des positions de gestion des risques

| Au 31 décembre 2020 | Volumes notionnels ^{1) 2)} | Durée ³⁾ | Prix moyen pondéré ^{1) 2)} | Juste valeur de l'actif (du passif) |
|---|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Contrats sur le pétrole brut et les condensats | | | | |
| Vente à prix fixe – WTI | 19,6 Mb | Janvier 2021 à juin 2022 | 43,99 \$ US/b | (113) |
| Achat à prix fixe – WTI | 11,7 Mb | Février 2021 à juin 2022 | 44,55 \$ US/b | 59 |
| Autres positions financières ⁴⁾ | | | | 1 |
| Total de la juste valeur | | | | (53) |

1) Million de barils (« Mb »). Baril (« b »).

2) Volumes notionnels et prix moyens pondérés des divers contrats sur leur durée respective. Les volumes notionnels et les prix moyens pondérés peuvent fluctuer de mois en mois, car ils représentent la moyenne de divers contrats assortis de durées différentes.

3) La durée des contrats correspond à la moyenne de divers contrats assortis de durées différentes, qui vont de 1 mois à 23 mois.

4) Les autres positions financières sont des positions de gestion des risques liées aux contrats sur écarts de prix du WCS et du condensat, à Belvieux, aux contrats à prix fixe sur le gaz naturel et au secteur Raffinage et commercialisation.

A) Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix à terme des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Pour atténuer en partie son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés.

Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Pétrole brut – La société a eu recours à des contrats à terme et des swaps sur marchandises, des contrats de gestion du risque du prix de base et des tunnels à prime zéro pour atténuer son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut et protéger ses flux de trésorerie à court terme et futurs. Cenovus a également conclu un certain nombre de transactions afin de se protéger contre l'élargissement des écarts de prix entre le pétrole léger et le brut lourd et pour gérer son exposition aux fluctuations des prix de marchandises entre le moment où les produits sont fabriqués ou achetés et celui où ils sont vendus au client ou utilisés par Cenovus. De plus, la société a constitué des positions de gestion des risques afin de profiter de la marge supplémentaire qu'elle s'attend à recevoir lorsque les produits seront vendus, à une date ultérieure.

Condensats – La société a eu recours à des contrats à terme et des swaps sur marchandises ainsi que des contrats de gestion du risque du prix de base pour atténuer en partie son exposition au risque lié aux prix des marchandises se rapportant à ses achats de condensats.

Gaz naturel – Pour atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société a conclu des contrats à prix fixe ou a recours à des instruments de base.

Sensibilité

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations présentées dans le tableau ci-dessous constituent une mesure raisonnable de la volatilité.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

L'incidence des fluctuations des prix des marchandises sur les positions de gestion des risques en cours de la société aurait pu entraîner la comptabilisation de profits ou de pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

| Au 31 décembre 2020 | | Fourchette de sensibilité | Hausse | Baisse |
|---------------------------------------|---|---------------------------|--------|--------|
| Pétrole brut – prix de la marchandise | 5,00 \$ US/b sur les couvertures basées sur le WTI et le condensat | | (44) | 44 |
| Pétrole brut – prix différentiel | 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production | | (2) | 2 |

| Au 31 décembre 2019 | | Fourchette de sensibilité | Hausse | Baisse |
|---------------------------------------|---|---------------------------|--------|--------|
| Pétrole brut – prix de la marchandise | 5,00 \$ US/b sur les couvertures basées sur le WTI et le condensat | | 3 | (3) |
| Pétrole brut – prix différentiel | 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production | | 5 | (5) |

B) Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des cours de change qui peuvent influencer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers ou des passifs financiers de Cenovus. Cenovus exerçant ses activités en Amérique du Nord, les fluctuations du change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 7, (le profit) la perte de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2020, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 5 898 M\$ US (4 998 M\$ US en 2019). En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change, comme suit :

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 |
|---|-------|-------|
| Hausse de 0,05 \$ du cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain | 300 | 250 |
| Baisse de 0,05 \$ du cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain | (300) | (250) |

C) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus dispose de la souplesse nécessaire pour atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable. Pour gérer son exposition à la volatilité des taux d'intérêt, la société conclut régulièrement des swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2020, Cenovus n'avait aucun swap de taux d'intérêt en cours (aucun en 2019). Pour gérer la charge d'intérêts sur ses emprunts à court terme, la société conclut régulièrement des swaps de devises et de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2020, Cenovus n'avait aucun swap de devises et de taux d'intérêt en cours (aucun en 2019).

Au 31 décembre 2020, une variation de 1 % dans les taux d'intérêt sur les titres d'emprunt à taux variable entraîne une augmentation ou une diminution de 1 M\$ du résultat net (3 M\$ en 2019; néant en 2018). Cela suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable demeure inchangé par rapport aux dates de clôture respective.

D) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations financières ou contractuelles conformément aux modalités convenues et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Cenovus a mis en place une politique de crédit approuvée par le comité d'audit et le conseil d'administration conçue pour veiller à ce que son exposition aux risques de crédit se situe dans un niveau de risque acceptable conformément à la politique de gestion des risques d'entreprise de la société. La politique de crédit énonce les rôles et responsabilités à l'égard du risque de crédit, établit un cadre d'évaluation, de surveillance et d'atténuation de l'exposition aux risques de crédit et dresse les paramètres entourant les limites de concentration du crédit.

Cenovus évalue le risque de crédit des nouvelles contreparties et assure la surveillance régulière des risques liés à l'ensemble des contreparties. Une part importante des comptes débiteurs de Cenovus provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est à l'intérieur de la fourchette établie dans sa politique de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, à l'investissement net dans des contrats de location-financement, aux actifs liés à la gestion des risques et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, environ 98 % des montants à payer, des entreprises communes, des créances clients et de l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société étaient de bonne qualité (97 % en 2019) et, aux 31 décembre 2020 et 2019, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société étaient impayés depuis moins de 60 jours. Les pertes de crédit attendues moyennes sur les montants à payer, les entreprises communes, les créances clients et l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société s'établissaient à 0,5 % au 31 décembre 2020 (0,3 % en 2019). Au 31 décembre 2020, Cenovus avait conclu des contrats avec une contrepartie (une contrepartie en 2019) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des montants à payer, des entreprises communes, des créances clients et de l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société.

E) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à respecter la totalité de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il désigne également le risque qu'elle ne soit pas en mesure de liquider ses actifs rapidement et à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant étroitement la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit, ce dernier facteur pouvant varier en fonction des notations de crédit de la société. Comme il est indiqué à la note 24, Cenovus vise à long terme un ratio dette nette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0 x afin de gérer son endettement global.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, Cenovus a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de montants non prélevés aux termes de sa facilité de crédit engagée, de ses facilités remboursables à vue non engagées et des fonds disponibles aux termes du prospectus préalable de base. Au 31 décembre 2020, Cenovus disposait d'une somme de 378 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, d'un montant de 4,5 G\$ sur sa facilité de crédit engagée, de 1,1 G\$ sur ses facilités remboursables à vue non engagées, dont une tranche de 600 M\$ peut être prélevée à des fins générales; la totalité du montant peut servir à l'émission de lettres de crédit. Un autre montant de 55 M\$ US représentant la quote-part de la société dans les facilités remboursables à vue non engagées de WRB est également disponible. De plus, Cenovus avait une capacité inutilisée de 3,7 G\$ US aux termes d'un prospectus préalable de base, dont la disponibilité est tributaire des conditions du marché.

Le 1^{er} janvier 2021, par suite de la clôture de l'arrangement, Cenovus a obtenu l'accès à d'autres sources de financement (voir la note 39).

Les sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers s'établissent comme suit :

| Au 31 décembre 2020 | Moins de 1 an | De 2 à 3 ans | De 4 à 5 ans | Par la suite | Total |
|---------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Comptes créditeurs et charges à payer | 2 018 | - | - | - | 2 018 |
| Emprunts à court terme ¹⁾ | 121 | - | - | - | 121 |
| Dette à long terme ¹⁾ | 385 | 1 965 | 1 966 | 8 627 | 12 943 |
| Paieement conditionnel ²⁾ | 36 | 28 | - | - | 64 |
| Obligations locatives ¹⁾ | 254 | 445 | 365 | 1 412 | 2 476 |
| Total | 2 774 | 2 438 | 1 966 | 8 627 | 15 805 |

| Au 31 décembre 2019 | Moins de 1 an | De 2 à 3 ans | De 4 à 5 ans | Par la suite | Total |
|---------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Comptes créditeurs et charges à payer | 2 229 | - | - | - | 2 229 |
| Dette à long terme ¹⁾ | 344 | 1 338 | 1 465 | 9 326 | 12 473 |
| Paieement conditionnel ²⁾ | 79 | 69 | - | - | 148 |
| Obligations locatives ¹⁾ | 277 | 466 | 410 | 1 544 | 2 697 |
| Total | 3 329 | 1 873 | 1 875 | 9 326 | 16 403 |

1) Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

2) Voir la note 35 C) pour prendre connaissance des hypothèses en matière de juste valeur.

37. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un rapprochement des passifs et des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

| Exercices clos les 31 décembre | 2020 | 2019 | 2018 |
|--------------------------------|------|------|------|
| Intérêts payés | 381 | 457 | 564 |
| Intérêts reçus | 5 | 12 | 19 |
| Impôt sur le résultat payé | 18 | 17 | 116 |

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

| | Dividendes à payer | Emprunts à court terme | Dettes à long terme | Obligations locatives |
|--|-----------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Au 31 décembre 2017 | - | - | 9 513 | - |
| Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement : | | | | |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | - | - | (1 144) | - |
| Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net | - | - | (20) | - |
| Dividendes versés | (245) | - | - | - |
| Variations sans effet sur la trésorerie : | | | | |
| Dividendes déclarés | 245 | - | - | - |
| (Profit) perte de change | - | - | 817 | - |
| Charges financières | - | - | (2) | - |
| Au 31 décembre 2018 | - | - | 9 164 | - |
| Ajustement au titre de la modification de méthode comptable ¹⁾ | - | - | - | 1 494 |
| Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement : | | | | |
| Dividendes versés | (260) | - | - | - |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | - | - | (2 279) | - |
| Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net | - | - | 276 | - |
| Remboursement du capital des contrats de location | - | - | - | (150) |
| Variations sans effet sur la trésorerie : | | | | |
| Dividendes déclarés | 260 | - | - | - |
| (Profit) perte de change | - | - | (399) | (23) |
| Profit au rachat de titres d'emprunt et à l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt | - | - | (63) | - |
| Entrées de contrats de location | - | - | - | 590 |
| Réévaluation d'obligations locatives | - | - | - | 15 |
| Résiliations de contrats de location | - | - | - | (11) |
| Autres | - | - | - | 1 |
| Au 31 décembre 2019 | - | - | 6 699 | 1 916 |
| Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement : | | | | |
| Dividendes versés | (77) | - | - | - |
| Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net | - | 117 | - | - |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | - | - | 1 326 | - |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | - | - | (112) | - |
| Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net | - | - | (220) | - |
| Remboursement du capital des contrats de location | - | - | - | (197) |
| Variations sans effet sur la trésorerie : | | | | |
| Dividendes déclarés | 77 | - | - | - |
| (Profit) perte de change | - | 4 | (231) | (6) |
| Profit au rachat de titres d'emprunt et à l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt | - | - | (20) | - |
| Entrées de contrats de location | - | - | - | 49 |
| Résiliations de contrats de location | - | - | - | (1) |
| Modifications aux contrats de location | - | - | - | (2) |
| Réévaluation d'obligations locatives | - | - | - | (2) |
| Autres | - | - | (1) | - |
| Au 31 décembre 2020 | - | 121 | 7 441 | 1 757 |

1) En date du 1^{er} janvier 2019, la société a adopté IFRS 16.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

38. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Les paiements futurs de la société au titre de ses engagements sont présentés ci-après. Un engagement est une entente juridiquement exécutoire d'effectuer un paiement futur pour l'achat de biens et de services. Ces éléments ne rendent pas compte des montants inscrits aux états consolidés de la situation financière.

| Au 31 décembre 2020 | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Par la suite | Total |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Transport et entreposage ¹⁾ | 1 014 | 954 | 1 341 | 1 444 | 1 107 | 15 537 | 21 397 |
| Immobilier ²⁾ | 34 | 36 | 38 | 41 | 44 | 604 | 797 |
| Engagements en capital | 1 | 2 | - | - | - | - | 3 |
| Autres engagements à long terme | 104 | 45 | 32 | 32 | 24 | 85 | 322 |
| Total des paiements³⁾ | 1 153 | 1 037 | 1 411 | 1 517 | 1 175 | 16 226 | 22 519 |

| Au 31 décembre 2019 | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Par la suite | Total |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Transport et entreposage ¹⁾ | 1 005 | 959 | 1 026 | 1 456 | 1 381 | 15 672 | 21 499 |
| Immobilier ²⁾ | 35 | 36 | 38 | 39 | 42 | 662 | 852 |
| Autres engagements à long terme | 104 | 44 | 36 | 34 | 28 | 108 | 354 |
| Total des paiements³⁾ | 1 144 | 1 039 | 1 100 | 1 529 | 1 451 | 16 442 | 22 705 |

- 1) Comprend des engagements liés au transport au montant de 14 G\$ (13 G\$ en 2019) qui sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation ou ont été approuvés mais ne sont pas encore en vigueur. Ces contrats sont d'une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans après la date de leur entrée en vigueur.
- 2) A trait aux composantes non locatives des obligations locatives, notamment les coûts d'exploitation et les places de stationnement non réservées de l'espace de bureau. Ne rend pas compte d'un paiement engagé pour lequel une provision a été constituée.
- 3) Les contrats exécutés pour le compte de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Les engagements de transport et d'entreposage rendent compte d'engagements futurs relativement à des contrats de location visant des réservoirs de stockage de 31 M\$ qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

Au 31 décembre 2020, des lettres de crédit en cours totalisant 441 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (364 M\$ en 2019).

Outre ce qui est susmentionné, les engagements de Cenovus liés au programme de gestion des risques sont présentés à la note 36 et les engagements liés à l'arrangement, à la note 39.

B) Éventualités

Actions en justice

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités. Cenovus est d'avis que toute obligation pouvant découler de ces actions, dans la mesure où elle n'est pas prévue, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Passifs relatifs au démantèlement

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Elle a comptabilisé un passif de 1 248 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens en amont, de ses installations de raffinage et de son terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de l'évolution du cadre législatif et de variations des coûts.

Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal sont généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard de l'impôt est suffisante.

Paiement conditionnel

Dans le cadre de l'acquisition en 2017, Cenovus a convenu de verser des paiements trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017 pour les trimestres durant lesquels le prix moyen du pétrole brut du WCS dépasse 52,00 \$ le baril durant le trimestre en question. Au 31 décembre 2020, la juste valeur estimative du paiement conditionnel s'établissait à 63 M\$ (143 M\$ en 2019) (voir la note 26).

39. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Cenovus et Husky se regroupent pour former une nouvelle société énergétique intégrée

A) Résumé de l'acquisition

Le 25 octobre 2020, Cenovus annonçait qu'elle avait conclu une convention définitive visant le regroupement avec Husky. La transaction a été réalisée par le biais d'un plan d'arrangement en vertu duquel Cenovus a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Husky en échange d'actions ordinaires et de bons de souscription d'actions ordinaires de Cenovus. En outre, toutes les actions préférentielles de Husky émises et en circulation ont été échangées contre des actions préférentielles de Cenovus ayant des modalités essentiellement identiques. L'arrangement a été conclu le 1^{er} janvier 2021.

L'arrangement regroupera des actifs liés aux sables bitumineux et au pétrole lourd et des infrastructures importantes en matière de transport, de stockage et de logistique en aval, créant des occasions d'optimiser les marges de la chaîne de valeur du pétrole lourd. La société combinée sera largement intégrée, ce qui réduira les écarts de prix du pétrole lourd en Alberta tout en maintenant une exposition aux prix des marchandises à l'échelle mondiale.

L'arrangement a été comptabilisé au moyen de la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, exception faite de l'impôt sur le résultat, de la rémunération fondée sur des actions, des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. La contrepartie totale a été attribuée aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises et aux passifs pris en charge.

B) Ventilation du prix d'achat

Cenovus a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Husky en contrepartie de l'émission de 0,7845 action ordinaire et de 0,0651 bon de souscription de Cenovus contre chaque action ordinaire de Husky. Cenovus a émis 788,5 millions d'actions ordinaires d'une juste valeur de 6,1 G\$ établie d'après le cours de clôture au 31 décembre 2020, soit 7,75 \$, tel qu'il est indiqué à la TSX. De plus, 65,4 millions de bons de souscription d'actions ordinaires ont été émis. Chaque bon de souscription entier donne droit au porteur d'acquérir une action ordinaire de Cenovus pour une période de cinq ans au prix d'exercice de 6,54 \$ par action ordinaire. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à 216 M\$. Cenovus a également acquis la totalité des actions préférentielles émises et en circulation de Husky en contrepartie de 36,0 millions d'actions préférentielles de premier rang de Cenovus ayant des modalités essentiellement identiques et une juste valeur de 519 M\$. Les options sur actions en cours de Husky ont également été échangées contre des options sur actions de remplacement de Cenovus. Chaque option sur actions de remplacement donne droit au porteur d'acquérir 0,7845 action ordinaire de Cenovus à un prix d'exercice par action correspondant à une option sur actions de Husky divisée par 0,7845. La juste valeur des options sur actions de remplacement a été estimée à 9 M\$.

La répartition du prix d'achat provisoire est établie d'après la meilleure estimation de la direction des actifs acquis et des passifs repris. À la finalisation de la valeur des actifs nets acquis, des ajustements pourraient être requis.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2020

Le tableau suivant résume les détails de la contrepartie et les montants des actifs acquis et des passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition.

| | 1 ^{er} janvier 2021 |
|--|---------------------------------|
| Contrepartie | |
| Actions ordinaires | 6 111 |
| Actions préférentielles | 519 |
| Bons de souscription d'actions | 216 |
| Options sur actions de remplacement | 9 |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 11 |
| Total de la contrepartie et de la participation ne donnant pas le contrôle | 6 866 |
| Actifs identifiables acquis et passifs repris | |
| Trésorerie | 735 |
| Trésorerie soumise à restrictions | 164 |
| Comptes débiteurs et produits à recevoir | 1 272 |
| Stocks | 1 118 |
| Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et actifs d'impôt différé | 15 227 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 1 137 |
| Impôt à long terme à recevoir | 202 |
| Autres actifs | 200 |
| Participations dans des coentreprises | 457 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (2 224) |
| Impôt sur le résultat à payer | (59) |
| Partie courante de la dette à long terme | (40) |
| Dette à long terme | (6 602) |
| Obligations locatives | (1 447) |
| Passifs relatifs au démantèlement | (2 835) |
| Autres passifs | (439) |
| Total de l'actif net identifiable | 6 866 |

La juste valeur des créances d'exploitation et autres débiteurs acquis dans le cadre de la transaction s'établit à 1,1 G\$, assortis d'un montant contractuel brut de 1,2 G\$. À la date d'acquisition, l'estimation la plus appropriée des flux de trésorerie contractuels qui ne devraient pas être recouverts est de 36 M\$.

La société a engagé des coûts d'acquisition de 29 M\$, compte non tenu des frais d'émission liés aux actions ordinaires, aux actions préférentielles et aux bons de souscription. Ces coûts ont été pris en compte dans les coûts de transaction aux états consolidés des résultats.

C) Liquidités et engagements

Après la clôture de l'arrangement le 1^{er} janvier 2021, Cenovus a obtenu l'accès à d'autres sources de liquidités, notamment : 735 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, 3,7 G\$ sur les facilités de crédit engagées de Husky et 508 M\$ sur les facilités remboursables à vue non engagées de Husky. Le plafond des facilités de crédit engagées de Husky s'élève à 4,0 G\$ et celui de ses facilités remboursables à vue non engagées, à 975 M\$, dont une tranche de 850 M\$ peut être prélevée à des fins générales, la totalité du montant pouvant servir à l'émission de lettres de crédit.

L'arrangement a donné lieu à la prise en charge des contrats non résiliables et d'autres engagements contractuels de Husky. Au 1^{er} janvier 2021, le total des engagements pris en charge par Cenovus s'établissait à 18,7 G\$, dont 7,4 G\$ avaient trait à divers engagements de transport et d'entreposage. Les engagements liés au transport comprennent un montant de 1,7 G\$ qui est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation ou a été approuvé mais n'est pas encore en vigueur.

D) Informations sectorielles

La direction est en train de finaliser la définition des secteurs opérationnels et à présenter de la société. Il est prévu que les activités de la société seront essentiellement exercées par le biais de secteurs en amont et en aval. La direction poursuit l'évaluation quant à la manière de présenter les secteurs, processus qui devrait prendre fin au premier trimestre 2021.

Les activités en amont devraient être présentées comme suit :

- **Sables bitumineux**, qui se consacre aux activités de mise en valeur et de production de pétrole lourd et de bitume dans le nord-est de l'Alberta et la Saskatchewan. Les actifs de sables bitumineux de Cenovus comprennent les projets de Foster Creek, Christina Lake, Sunrise et Tucker, ainsi que les actifs de production par méthode thermique, de production à froid et de récupération assistée de Lloydminster.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire

Exercice clos le 31 décembre 2020

- **Hydrocarbures classiques**, qui comprend les activités de production de pétrole classique et de gaz naturel, y compris les activités de traitement du Deep Basin et d'autres régions de l'Ouest canadien.
- **Production extracôtière**, qui comprend les activités d'exploitation, de prospection et de mise en valeur en mer dans les régions de l'Asie-Pacifique et du Canada atlantique.

Les activités en aval devraient être réparties entre les secteurs suivants :

- **Fabrication au Canada**, qui comprend l'usine de valorisation et de raffinage d'asphalte que Cenovus détient et exploite à Lloydminster, le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut détenu et exploité par Cenovus et deux usines d'éthanol.
- **Vente**, qui comprend les canaux canadiens de vente au détail, de vente commerciale et de vente en gros.
- **Fabrication aux États-Unis**, qui comprend les activités américaines des raffineries entièrement détenues situées à Lima et à Superior, les raffineries de Wood River et de Borger détenues conjointement avec l'exploitant Phillips 66 et la raffinerie de Toledo détenue conjointement avec BP Products North America Inc. à titre d'exploitant.